

CONSTRUIRE

LE MAGAZINE DE LA CONSTRUCTION

VOL. 38 N° 2
ÉTÉ 2023



Photographies Commercial

PRIX CONSTRUIRE

Rencontrez nos lauréats

AVEC VOUS
DEPUIS
35
ANS



ASSOCIATION DE
LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

T'ES FAIT POUR ÇA

Découvre
les capsules de
nos 4 ambassadeurs
de la relève à

CARRIERENCONSTRUCTION.COM



Sébastien Sigouin
Charpentier-menuisier



Catherine Tremblay
Peintre



Viet Tran
Charpentier-menuisier
et entrepreneur



Vincent Thibault
Électricien

CONSTRUIRE

LE MAGAZINE DE LA CONSTRUCTION

Éditrice //
Sonia Brossard

Rédacteur en chef //
Jean-Maxime Bourgoïn

Coordination • Révision //
Suzanne Le Comte

Coordination de l'infographie //
Catherine Boivin

Graphistes //
Emmanuelle Rancourt
Karianna Sanchez

Impression et préparation postale //
TC • Imprimeries Transcontinental

Tirage //
28 268 exemplaires, édition été 2023

Fréquence de parution // Quatre fois l'an

Les textes et illustrations de **CONSTRUIRE** ne peuvent être reproduits sans l'autorisation de l'éditrice. Toute reproduction doit mentionner le nom de la publication ainsi que le volume et le numéro.

Les opinions exprimées dans **CONSTRUIRE** ne reflètent pas nécessairement celles de l'ACQ. Les images et photographies dans la présente publication ne sont fournies qu'à des fins d'information. Pour en savoir plus: acqconstruire.com/archives

Dépôt légal //
Bibliothèque et Archives nationales du Québec • ISSN 0833-0239

Imprimé au Canada

Changement d'adresse : par courriel // magazineconstruire@acq.org

**Annoncez
dans le magazine**

**Réservez votre espace publicitaire
avant le 11 août 2023**

MÉLANIE CROUZATIER
Gestionnaire de compte • CPS Média
450 227-8414, poste 304 • mcrouzatier@cpsmedia.ca

Sommaire

ÉTÉ 2023

**INSTITUTIONNEL /
COMMERCIAL / INDUSTRIEL
ET RÉSIDENTIEL**

Éditorial	4
Congrès 2023 de l'ACQ	6
Lauréats des prix Construire 2023	9
Nouvelles de l'ACQ	14
Nouvelles des ACQ régionales	18
Crise du logement : de grands défis à relever	20
Économie	26
Ressources humaines	28
Relations du travail et perfectionnement	30
Relations du travail	32
Santé et sécurité du travail	33
Juridique	34
ESG dans l'industrie de la construction	38
Techniques de la construction et du bâtiment	44
Formation	46
Portraits de femmes	47
Technologies de l'information	48
Nouveaux produits	50

L'avenir de notre industrie est entre nos mains

Les attentes envers notre industrie sont toujours de plus en plus grandes. Dans son dernier budget, le gouvernement a annoncé des investissements de 150 milliards de dollars pour les 10 prochaines années. Il a choisi d'investir massivement dans de nouvelles infrastructures publiques, dans l'agrandissement et la rénovation d'écoles et d'hôpitaux.

De surcroît, on nous demande de contribuer à pallier la pénurie de logements, au renouvellement du parc immobilier existant, à la densification des milieux de vie, de le faire de la façon la plus verte et de la meilleure qualité possible. Parallèlement, nous avons moins de main-d'œuvre qualifiée, moins de liquidités, moins de matériaux, moins de prévisibilité dans les livraisons, moins d'équité dans la gestion des risques et la liste des moins continue de s'allonger. Bref, on nous demande sans cesse de faire plus avec moins.

À l'aube d'un tournant pour notre industrie, nous devons saisir cette opportunité pour redresser la barre et rééquilibrer les forces.



Prendre moins de risques financiers grâce à un règlement sur les délais de paiement

Les retards de paiement privent les entrepreneurs de plus de 1 milliard de dollars annuellement. Il va sans dire que les conséquences peuvent être fatales pour certaines entreprises, notamment les entreprises de sous-traitance.

Régler cette question est donc fondamental pour l'équité dans la gestion des risques financiers qui sont engagés par les entreprises qui font affaire avec les donneurs d'ouvrage publics. C'est pourquoi l'ACQ collabore actuellement avec le Secrétariat du Conseil du trésor à la rédaction du règlement d'application qui découle de l'adoption de la *Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics (LQ 2022, c 18)*.

Une occasion à ne pas manquer, car il s'agit d'un important pas en avant afin de solutionner en partie la problématique des délais de paiement.

Plus de flexibilité et de polyvalence dans l'exercice des métiers

Le projet de loi promis par le ministre Boulet pour moderniser l'industrie se dessine. Au printemps, ce dernier a entamé une série de consultations avec les parties prenantes sur une multitude de sujets : régime de négociation des conventions collectives, carnet de référence de la main-d'œuvre, mobilité interrégionale de la main-d'œuvre et gouvernance de la CCQ.

Mais le chantier qui nous préoccupe le plus est sans contredit celui sur la polyvalence des métiers.

En effet, lorsque l'on compare le niveau de productivité du secteur

de la construction à tous les autres secteurs économiques, on remarque qu'il y a une marge importante qui nous sépare des autres secteurs.

Parmi les raisons qui expliquent cet écart se trouve assurément son architecture réglementaire incomparable avec toute autre juridiction dans le monde. Au Québec, le travailleur doit exécuter des tâches très spécifiques à l'un ou l'autre des 25 métiers obligatoires ou à l'une des quelque 30 occupations obligatoires. Ces définitions donnent lieu à plusieurs incongruités qui limitent l'efficacité dans l'organisation du travail sur les chantiers de construction. Un véritable frein à l'attractivité, à l'innovation et au dynamisme de notre industrie.

Une fois de plus, nous devons saisir cette occasion pour faire évoluer notre industrie et s'assurer que le Québec de demain sera bâti de manière optimale.

Prix Construire – L'avenir de notre industrie est entre bonnes mains

Les 5 et 6 mai derniers a eu lieu le Congrès de l'ACQ au Fairmont Le Manoir Richelieu, à Charlevoix. 570 participants étaient présents à cet événement. La Soirée des prix Construire du samedi soir, animée par la chaleureuse Mélanie Maynard, a été un franc succès. Plusieurs entreprises et personnalités de notre domaine se sont vu reconnaître leur talent, leur engagement et leur excellence. Félicitations à tous les lauréats ! Votre contribution est positive pour toute l'industrie de la construction au Québec. //

Jean-François Arbour, ing.
Président de l'Association
de la construction du Québec

Actualités CONSTRUCTION

**Votre rendez-vous
à ne pas manquer
pour vous tenir informés
des dernières nouvelles
de l'industrie.**

Nouvel épisode chaque mois
acq.org/balado

ACQ

ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC



RÉ INVENTER NOTRE INDUSTRIE

C'est sous la thématique *Réinventer notre industrie* qu'a été présentée l'édition 2023 du Congrès annuel de l'ACQ au Fairmont Le Manoir Richelieu, à Charlevoix les 5 et 6 mai dernier. Dans un monde où tout tourne plus vite et où les attentes sont élevées, il importe pour tous de revoir ses pratiques. L'industrie de la construction innove et doit poursuivre en ce sens, se Réinventer constamment pour mieux progresser pour la suite.

L'événement a obtenu cette année un nombre record de participants avec plus de 500 inscriptions. Au cours de ces deux journées, les congressistes ont pu assister à de nombreuses conférences sur des sujets de l'heure, des séances de réseautage ont également été mises en place pour leur permettre de discuter et de partager avec les professionnels de l'industrie.

Voici les faits saillants de ces 2 journées:

Grand défi Pierre Lavoie: 30 000 \$ amassés

Sélectionnée comme équipe Coup de cœur, l'équipe ACQ participera au Grand défi Pierre Lavoie, du 8 au 11 juin prochain. Pour ce faire, elle parcourra 1000 km du Saguenay-Lac-Saint-Jean à Montréal. Tout un défi!

Profitant de la présence de Pierre Lavoie à titre de conférencier, les membres de l'équipe ACQ ont été présentés. Il s'agit de : **Jean-François Arbour**, président de l'ACQ et vice-président exécutif chez Groupe Humaco, **Geoffrey Deschênes**, administrateur de l'ACQ et président de Plomberie Robert Deschênes, **Joseph Faye**, directeur développement et innovation à l'ACQ, **Catherine Boivin**, coordonnatrice au design graphique à l'ACQ, **Eric Fraser**, 1^{er} vice-président et vice-président IC-I de l'ACQ et président de Les électriciens Desjardins et **Sylvain Beausoleil**, directeur principal Conciliation et Services administratifs à l'ACQ Résidentiel (absent de la photo), est aussi membre de l'équipe ACQ en tant que conducteur du VR.



Photographies Commercial

Le but de la participation de l'équipe ACQ au Grand défi Pierre Lavoie est d'aider une école d'Anjou, soit l'école Saint-Joseph, à réaliser des projets sportifs intéressants.

Afin d'inciter les personnes présentes à faire un don, celles-ci ont été invitées à miser sur le cycliste qui, selon elles, sera le plus endurant au cours de l'épreuve des 1000 km. Pour les remercier de leur participation à ce vote, un panier-cadeau a été remis par tirage au sort parmi les personnes qui ont participé. Les cyclistes de l'équipe ACQ qui ont reçu le plus de votes sont ex-aequo : Joseph Faye et Catherine Boivin. La personne qui a remporté le panier-cadeau est : Maxime Lachance, de l'entreprise CD Peintre de la région Outaouais. **L'ACQ est heureuse d'annoncer que près de 30 000 \$ ont été amassés durant ces 2 jours!**

PRÉSENCES D'INVITÉS DE MARQUE

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que l'ACQ a reçu le ministre du Travail, M. Jean Boulet, qui a réitéré son intention de moderniser la loi R-20 pour rendre le milieu de la construction plus attractif et plus productif.



Jean Boulet

« On a des défis importants, la main-d'œuvre, la productivité, il faut s'assurer de devenir un secteur diversifié et inclusif, et ça passe par un meilleur accès, notamment pour 3 catégories de personnes: les femmes, les Premières Nations et les personnes étant plus éloignées du marché de l'emploi. Il faut aussi être en mode recrutement à l'étranger, c'est un bassin important », a mentionné le ministre, devant un auditoire captif de plus de 500 entrepreneurs.



Diane Lemieux

De plus, l'ACQ a eu le plaisir de recevoir Mme Diane Lemieux, pdg de la CCQ qui est venue parler de la transformation numérique entamée à la CCQ depuis quelques années. Elle a annoncé que la prochaine étape touchera les dossiers clients et plus particulièrement le rapport mensuel qui sera simplifié. Il permettra de connaître en temps réel si les droits de travail des salariés sont toujours valides, de recevoir des alertes en temps réel des données invalides et de diminuer les délais de traitement. Le déploiement de ce nouvel élément est prévu au début de l'année 2024.

VENDREDI 5 MAI 2023

Déjeuner-conférence • Dr. Georges : Gérer l'ingérable

Dr. Amir Georges Sabongui, mieux connu sous le nom de Dr. Georges, est docteur en psychologie, spécialiste de la résilience et des solutions de leadership organisationnelles. Sa conférence *Gérer l'ingérable*, portait sur les façons de se transformer et de se réinventer aux niveaux professionnel, relationnel, et émotionnel afin de parvenir à l'épanouissement de son plein potentiel dans le but de s'adapter dans un monde où tout change rapidement.

Conférence • Marc Dutil : Performance et bienveillance, s'y retrouver en transformation d'entreprise

Dans sa conférence, M. Marc Dutil, président et chef de la direction du Groupe Canam et président-fondateur de l'École d'Entrepreneurship de Beauce a présenté diverses façons de créer un climat au sein de son entreprise afin de faire face aux changements et de réussir.

Dîner-conférence • Pierre Lavoie : Le pouvoir de l'engagement

De son côté, Pierre Lavoie a fait réfléchir sur l'importance de s'engager et de se responsabiliser face aux défis qui se présentent à nous. De sa croisade contre l'acidose lactique à la création du Grand défi Pierre Lavoie, en passant par ses multiples succès sur le circuit Ironman, Pierre Lavoie a connu un parcours de vie hors du commun. Sa conférence a amené les participants à réfléchir à l'importance de s'engager et de se responsabiliser face aux défis qui se présentent à eux, qu'ils soient personnels, professionnels ou sociaux.

Atelier • Les bonnes pratiques pour affronter les enjeux ressources humaines en 2023

Cet atelier présenté par Alain Gosselin, Ph. D., CRHA Distinction Fellow, et professeur émérite de gestion des ressources humaines à HEC Montréal, a permis aux participants de connaître les pratiques à mettre en place pour faire face aux enjeux RH d'aujourd'hui et des pistes de solution afin de mieux répondre aux nouvelles exigences du monde du travail.

Atelier • Découvrez les projets publics sous l'œil du changement et de l'innovation

Cet atelier, présenté sous forme de panel de discussion animé par Jean-François Arbour, président de l'ACQ, a réuni des représentants de Services publics et Approvisionnement Canada, de Construction de défense Canada et de la Société des infrastructures (SQI).



Dr. Georges



Marc Dutil



Pierre Lavoie



Soirée du président sous le thème de *La croisière s'amuse*

C'est dans une ambiance tropicale que la Soirée du président s'est déroulée, avec pour capitaine, notre président Jean-François Arbour.

Avec des escales toutes spéciales pour visiter virtuellement différents attraits de nos belles régions du Québec, la soirée, animée par Manuel Hurtubise, a eu un énorme succès!

SAMEDI 6 MAI

Déjeuner-conférence Sylvain Boudreau: Le Moi Inc.

Depuis 1994, Sylvain Boudreau parcourt le pays en faisant ce qui le passionne: initier son public aux rouages de la performance. Dans sa conférence, il a invité les participants à trouver les moyens de se dépasser aussi bien sur le plan personnel que professionnel afin d'adopter une attitude positive afin de leur faire face.



Sylvain Boudreau

Atelier jurisprudence

Cet atelier a permis de découvrir les plus récentes décisions des tribunaux ainsi que certaines modifications législatives qui ont un impact sur les activités des entrepreneurs. En plus des sujets tels que le processus d'appels d'offres, les responsabilités et devoirs de l'entrepreneur, la licence d'entrepreneur, les réclamations, les hypothèques légales, les cautionnements, les questions en matière de relations du travail et de santé et sécurité du travail ont également été abordées.



Stéphane Reynolds, Cain Lamarre



Jasmin Lefebvre, Miller Thomson



Éric Thibaudeau, BCF

Dîner-conférence de clôture du Congrès Danièle Sauvageau: Attitude pour gagner en altitude

Danièle Sauvageau a participé à six Jeux Olympiques en tant qu'entraîneur de hockey féminin, directrice générale et conseillère en coaching. Elle a grandement participé aux victoires de l'équipe féminine lors de sept Championnats du monde consécutifs, et à la médaille d'argent gagnée aux Jeux Olympiques de Nagano. Par son dévouement, son implication au développement du sport, et son parcours victorieux, Danièle Sauvageau est certainement devenue la gourou du hockey féminin au Canada. Sa conférence, très inspirante, a porté sur les aptitudes de collaboration et de leadership nécessaires à la victoire et à l'atteinte de l'objectif ultime: décrocher l'Or.



Danièle Sauvageau

MERCI À NOS PARTENAIRES



2023

PRIX CONSTRUIRE



Le 6 mai dernier s'est tenue la prestigieuse Soirée des prix Construire au Fairmont Le Manoir Richelieu. Cette soirée vise à reconnaître le talent, l'engagement et l'excellence d'entreprises et de personnes membres de l'Association de la construction du Québec qui contribuent positivement à l'industrie de la construction au Québec.

Plus de 500 personnes étaient présentes pour souligner la qualité de leurs réalisations et leur contribution à l'essor de l'économie québécoise. C'est donc 24 trophées Construire qui ont été remis lors de cette soirée animée une fois de plus cette année par Mélanie Maynard.

De plus cette année, de nouvelles catégories ont été ajoutées comme *Milieu de vie distinctif*, *Intégration technologique* ou *Développement des compétences* afin de mettre de l'avant l'excellence d'entreprises de partout au Québec, peu importe qu'elles soient dans le secteur IC-I ou résidentiel.

Félicitations aux lauréats 2023

René-Lafontaine
Présenté par Procore
RENÉ HAMEL



Jean-François Arbour, président de l'ACQ, Gabriel Dionne, chargé de compte pour le Québec de Procore, René Hamel, président, Jo-Annie Hamel, adjointe à la direction et charpentière-menuisière, Construction René Hamel et Chantal Godard, présidente de l'ACQ Résidentiel.

Innovation
Présenté par la Régie du bâtiment du Québec
CONSTRUCTION TECHNIPRO BSL



Jean-François Arbour, président de l'ACQ, Michel Rioux, contremaître de chantier, Christine Blanchette, chargée de projet, Marc Pigeon, président, Construction Technipro BSL et Michel Beaudoin, président-directeur général, Régie du bâtiment du Québec.

Région Métropolitaine
FORAGE GAREAU



Luc Simard, président de l'ACQ Métropolitaine, Martin Savignac, président et Nicholas Savignac, directeur des opérations, Forage Gareau.

Région Saguenay • Lac-Saint-Jean
GROUPE ALFRED BOIVIN



Lise Tremblay, directrice administrative, Stéphane Boivin, vice-président opérations et directeur général, Groupe Alfred Boivin et Keiven Tremblay, président sortant de l'ACQ Saguenay • Lac-Saint-Jean.

Milieu de vie distinctif
Présenté par Desjardins Caisse du Centre-nord de Montréal
PROJET LAURENT & CLARK PAR RACHEL JULIEN



Adil Archtal, directeur principal développement des marchés, Caisse Desjardins du Centre-nord de Montréal, Benoit Touchette, vice-président Construction, Mélanie Robitaille, vice-présidente et directrice générale et Denis Robitaille, président, Rachel Julien.

Construire se conjugue au féminin
Présenté par Pomerleau
TOITURE QUÉBEC



Eric Fraser, 1^{er} vice-président et vice-président IC-I de l'ACQ, Melissa Martinova, directrice générale, Jimmy Landry, copropriétaire et vice-président, Toiture Québec et Martin Coulombe, vice-président Construction, Pomerleau.

Jeune Leader

MONSIEUR THIERRY-ELIOT VILLENEUVE



Thierry-Eliot Villeneuve, associé et directeur des opérations et Richard Champagne, président et directeur général, Construction Richard Champagne.

Construction durable

Présenté par Soprema

CONSTRUCTION LONGER



Jean-François Arbour, président de l'ACQ, Steven Chabot, président de l'ACQ Estrie, Julie Fouquet, directrice de projets et directrice du développement organisationnel, Construction Longer et Dominic Rhéaume, développement des affaires et représentation technique, Soprema.

Région Outaouais • Abitibi • Nord-Ouest du Québec

LES CONSTRUCTIONS MCL



Donald Francoeur, contremaître, Karine Dubé, directrice financière, Marc Labrie, président, Les Constructions MCL et Jacqueline Frenette, présidente de l'ACQ Outaouais • Abitibi • Nord-Ouest du Québec.

Région Montérégie

LES RÉNOVATIONS RICHARD & LEHOX INC.



Luc St-Cyr, président de l'ACQ Montérégie, Denis Lehoux, président, Nicole Lehoux, directrice adjointe et Jean-François Lehoux, propriétaire, Les rénovations Richard & Lehoux inc.

Région Québec

REVENCO

LAURÉATS 2023

11



Sébastien Ouellet, vice-président exécutif, Alain Lemieux, président, Revenco et Réjean Rondeau, 1^{er} vice-président de l'ACQ Québec.

Design

PROJET NOCA PHASE 2 - DEVMCGILL PAR COGIR



Tina Dostie, vice-présidente ventes, marketing et service clients, Cogir Immobilier.

Développement des compétences

Présenté par Fiers et Compétents

ORAM MÉCANIQUE DU BÂTIMENT



Sylvain Allaire, ambassadeur, ORAM Mécanique du Bâtiment et Eric Fraser, 1^{er} vice-président et vice-président IC-I de l'ACQ.

Promoteur immobilier d'excellence

OMNIA TECHNOLOGIES



Jean-François Beaulieu, président et Richard Jutras, vice-président construction et développement immobilier, Omnia Technologies.

Intégration technologique
PLOMBERIE RICHARD JUBINVILLE INC.



Bernard-Alexis Carrié, chargé de projet et Sandra Jubinville, présidente-directrice générale, Plomberie Richard Jubinville Inc.

Projet de transformation
PROJET L'ARCHIV - CONSTRUCTION VILAN



Maxime Dupré, vice-président et Mathieu Jean-Marie, président, Construction Vilan.

Santé et sécurité du travail
Présenté par Novo SST
CONSTRUCTION CÔTÉ & FILS INC.



Eric Fraser, 1^{er} vice-président et vice-président IC-I de l'ACQ, Jean-René Côté, ing., président-directeur général, Construction Côté & Fils Inc. et Vincent Lord, directeur Actuariat, Groupe Conseil Novo SST.

Région Bas-Saint-Laurent • Gaspésie • Les Îles
PLOMBERIE ST-PIE X INC. GICLEURS DE L'EST



Guy Gagné, président de l'ACQ Bas-Saint-Laurent • Gaspésie • Les Îles, Jérôme Desjardins, copropriétaire et directeur plomberie-chauffage, Karine Jean, directrice générale et Étienne Desjardins, copropriétaire et directeur protection incendie, Plomberie St-Pie X Inc. Gicleurs de l'Est.

Région Estrie
ATELIER SIMA



Steven Chabot, président de l'ACQ Estrie, Pierre Simoneau, président et Mélanie Brouillard, directrice générale, Atelier Sima.

Région Mauricie • Bois-Francs • Lanaudière • Centre-du-Québec
YOUNG ÉLECTRIQUE INC.



Véronique Doyon, présidente de l'ACQ Mauricie • Bois-Francs • Lanaudière • Centre-du-Québec, Jimmy Young, vice-président, Fanny Young, trésorière et Dominic Dumont, vice-président, Young Électrique Inc.

Région Laval • Laurentides
GRUPE MONTONI (1995) INC.



Simon Levasseur, président de l'ACQ Laval • Laurentides et Marie-Claude Thibault, juriste Développement et Construction, Groupe Montoni (1995) Inc.

Région Nord-Est du Québec
MISHKAU CONSTRUCTION



Jean-Pascal Santerre, président de l'ACQ Nord-Est du Québec, Léonce Vollant, président et associé et Jean Launière, vice-président et associé, Mishkau Construction.

Rénovateur d'excellence
GROUPE DCR



Antoine Lemire Dupont, directeur de projets et François Sansfaçon Hamel, ing., Groupe DCR.

Chantier d'importance
Présenté par Miller Thomson
LA TOUR DE LA BANQUE NATIONALE
PAR BROCCOLINI CONSTRUCTION



Jasmin Lefebvre, associé, Miller Thomson, Andy De Santis, chargé de projet sénior, Riccardo Arena, vice-président Construction, Mike Lisi, directeur Construction, Patrice Strasbourg, surintendant principal et Antonio Rimac, chargé de projet, Broccolini Construction.

Crédit photo: Photographes Commercial



POUR TOUTS LES DÉTAILS CONCERNANT LES LAURÉATS 2023
et pour visionner leur capsule hommage, visitez
acq.org/laureats2023

MERCI À NOS PARTENAIRES



L'ACQ fière récipiendaire du prix MEILLEURE ASSOCIATION CANADIENNE EN CONSTRUCTION

Le 9 mars dernier, l'ACQ s'est vu remettre le prix de la meilleure association canadienne en construction par l'Association canadienne de la construction. Ce prix vient récompenser l'ACQ pour avoir fait preuve d'un leadership exceptionnel dans les domaines de l'attractivité et l'évolution de l'industrie, de la formation et du recrutement de membres.

Cette distinction a été rendue possible grâce à des initiatives clés mises sur pied pour répondre à divers enjeux auxquels font face les entrepreneurs en construction :

- La tournée *Boot Camp Construction*
- La clause d'ajustement du prix des matériaux
- La formation
- La campagne *Bâtisseurs d'avenir*
- La plateforme numérique *Éligible 360*

Et plusieurs autres...



Le Boot Camp Construction POURSUIT SA TOURNÉE CE PRINTEMPS!

Fière du succès de sa tournée de l'automne 2022, l'ACQ poursuit sa tournée des régions avec son Boot Camp Construction, une initiative qui s'inscrit dans le cadre de la promotion et de la valorisation des métiers de la construction auprès des jeunes et des femmes entre autres. Le Boot Camp Construction se tient à nouveau dans 5 régions du Québec ce printemps. Jusqu'à présent, la tournée connaît un énorme succès avec plus de 800 participants!

 Pour en savoir plus :
acq.org/bootcamp-construction

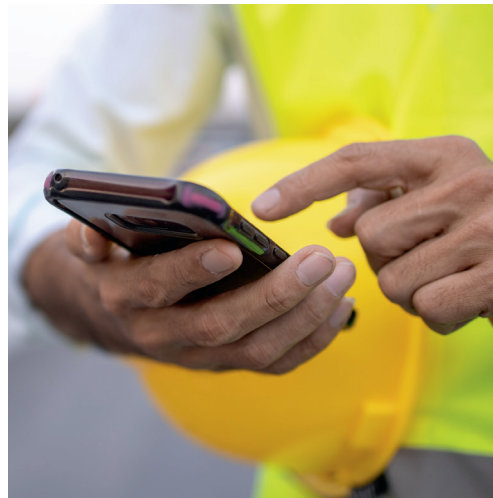
Les travailleurs de la construction pourront enfin utiliser LES APPLICATIONS MOBILES DE POINTAGE

En mars dernier, l'ACQ s'est réjouie de la décision de l'arbitre Alain Turcotte qui permet désormais l'utilisation des applications mobiles de pointage, selon certains paramètres, pour les travailleurs de la construction.

Rappelons que cet enjeu était au cœur des divergences entre les associations patronales et les syndicats lors de la dernière négociation des conventions collectives du secteur de la construction.

Dans sa décision, l'arbitre Turcotte explique les dispositions qui seront intégrées aux conventions collectives des secteurs IC/I 2021-2025. En résumé, une application mobile de pointage pourra dorénavant être déployée sur un appareil électronique intelligent fourni par l'employeur ou sur l'appareil électronique intelligent personnel du salarié, ce qui n'était pas permis à ce jour.

 Pour lire le communiqué :
acq.org/nouvelles



Campagne « Technologie et innovation » METTANT EN VEDETTE 7 ENTREPRISES D'ICI

Dans le but de promouvoir et de valoriser l'usage des technologies et des innovations dans le secteur de la construction, l'ACQ a lancé sa nouvelle série vidéo de sept capsules intitulée « Technologie innovation » en mars dernier. Cette initiative vise à démontrer les différents avantages liés à l'utilisation de ces technologies et innovations au sein d'une entreprise en construction, dont les gains significatifs en productivité ou l'amélioration de la performance en matière de santé et sécurité du travail.

À travers la série vidéo, vous découvrirez les technologies et innovations de ces entreprises et comment elles les ont intégrées avec succès au bureau et/ou en chantier, et comment l'utilisation de celles-ci contribue à améliorer et optimiser leurs activités.

 **Pour visionner les capsules :**
acq.org/technologies-innovations



BUDGET DU QUÉBEC 2023 L'ACQ est satisfaite des investissements réalisés par le gouvernement dans les infrastructures publiques, des actions pour contrer la pénurie de main-d'œuvre et pour répondre aux besoins impérieux de logements

L'ACQ salue notamment l'augmentation de 7,5 G\$ dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) qui s'élève maintenant à 150 milliards pour les 10 prochaines années. Également, l'ACQ est heureuse de constater que le gouvernement s'attaquera de front à la pénurie de main-d'œuvre.

De plus, l'ACQ reconnaît les efforts du gouvernement pour répondre aux besoins impérieux de logements.

 **Pour lire le communiqué :**
acq.org/nouvelles

L'ACQ présente à la conférence d'Eric Girard, ministre des Finances

Le 24 mars 2023 dernier, dans la foulée du dépôt du budget 2023-2024, M. Eric Girard, ministre des Finances du Québec et ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise, était l'hôte de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Mme Francine Sabourin, directrice générale était présente en compagnie de ses collègues de l'Association de la construction du Québec, Pierre Hamel, directeur des Affaires publiques et gouvernementales, Guillaume Houle, responsable des Affaires publiques, Valérie Roy, conseillère aux Affaires gouvernementales, David Martellino, directeur général de l'ACQ Résidentiel et du président de l'ACQ, Jean-François Arbour.

À la suite du dépôt du budget 2023-2024, il leur a été possible, entre autres, de recueillir davantage d'information sur les investissements dans les infrastructures publiques, les mesures qui serviront à pallier la pénurie de main-d'œuvre et celles qui aideront à soutenir les entreprises qui prennent le virage numérique.



Campagne visant à prévenir le harcèlement PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL EN MILIEU DE TRAVAIL

L'ACQ a lancé sa nouvelle campagne visant à prévenir le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail.

L'objectif est de sensibiliser les employeurs, mais aussi tous les salariés à l'importance d'un climat de travail sain, à démystifier, prévenir et savoir reconnaître le harcèlement, à connaître les meilleures pratiques, les outils et les ressources pour agir contre celui-ci.

Pour appuyer cette campagne, plusieurs contenus ont été développés tels qu'une série de 5 capsules vidéo et un balado animé par Anaïs Favron donnant la parole à des experts et des entrepreneurs de la construction, membres du réseau ACQ. Ce projet est réalisé grâce au soutien financier de la CNESST par son Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail.

 **Pour en savoir plus :**
acq.org/harcelement

Journée internationale DES FEMMES

Dans le cadre de la Journée internationale des femmes, l'ACQ a lancé une vidéo mettant en vedette des employées de l'Association ainsi que la directrice générale, Mme Francine Sabourin afin de souligner l'apport des femmes dans l'industrie.

 **Pour visionner cette vidéo :**
youtube.com/@ACQprovinciale

De plus, un article mentionnant les différentes actions mises de l'avant par l'ACQ afin d'aider à l'embauche et l'intégration des femmes dans le milieu de la construction a été publié sur acqconstruire.com.

 **Pour lire l'article :**
acqconstruire.com/actualites



Balados

ACTUALITÉS CONSTRUCTION

En mai dernier, l'ACQ a lancé son premier balado sur les actualités de la construction. Dans ce balado, vous en saurez plus sur :

- Départ de feu pour le Boot Camp Construction ACQ printemps
- Crise du logement : les partenaires de l'industrie de l'habitation en tournée à travers le Québec
- Formation continue obligatoire : le compte à rebours est commencé
- Boisbriand : 162 propriétaires de condos vivent une situation épouvantable reliée à de graves problèmes

Restez à l'affût, d'autres balados seront disponibles dans les mois à venir! Abonnez-vous à *Actualités Construction* sur votre plateforme Web préférée et écoutez-nous en tout temps où que vous soyez!

 **Pour écoutez les balados :**
acq.org/balado

La Coalition contre les retards de paiement

SALUE UNE AVANCÉE MAJEURE DANS LE MONDE MUNICIPAL

La Coalition contre les retards de paiement dans la construction, qui représente l'ensemble des entrepreneurs généraux et spécialisés impliqués dans toutes les étapes d'un projet de construction, salue avec enthousiasme les mesures d'allègements administratifs adoptées en mars dernier par le comité exécutif de la Ville de Québec. Il s'agit d'un pas important dans la bonne direction afin d'améliorer la gestion contractuelle de l'administration municipale et, plus largement, la relation entre la Ville et ses fournisseurs, notamment du secteur de la construction.

Ces changements accorderont une plus grande flexibilité aux donneurs d'ouvrage dans l'octroi des contrats, notamment en réduisant les délais d'adjudication, et favoriseront une meilleure gestion des délais de paiements.

Ces améliorations permettront aux soumissionnaires de jouir d'une meilleure prévisibilité, ce qui maximisera les chances d'obtenir le meilleur prix à la soumission.

CRISE DU LOGEMENT

Les partenaires de l'industrie de l'habitation en tournée à travers le Québec

Le 6 avril dernier, l'Association de la construction du Québec (ACQ), l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ) et l'Institut de développement urbain du Québec (IDU) ont annoncé qu'ils entreprennent une tournée municipale afin de sensibiliser les maires et mairesses à l'importance de travailler conjointement pour sortir de la crise du logement.

Jusqu'à présent, la tournée a mené les partenaires de l'industrie de l'habitation à Longueuil, Laval, Gatineau, Québec et Trois-Rivières.

 **Pour lire le communiqué :**
acq.org/nouvelles

L'ACQ RÉSIDENTIEL

lance sa page Facebook

Le 26 avril dernier, l'ACQ Résidentiel a lancé sa toute nouvelle page Facebook. Cette nouvelle page, entièrement dédiée à la clientèle de l'ACQ Résidentiel, permettra de bâtir une communauté qui s'intéresse à ses divers projets, en plus d'être capable de connecter directement avec le grand public et de partager son histoire, ses offres et ses services avec une audience plus large.

Nous vous invitons à vous abonner à cette page dès maintenant pour suivre toutes les initiatives qui seront préparées pour les abonnés.


 **Pour visiter la page :**
facebook/acqresidentiel



JOUR COMMÉMORATIF DES PERSONNES DÉCÉDÉES OU BLESSÉES AU TRAVAIL :

**la santé et la sécurité des
travailleurs doivent être
la priorité de tous!**

Le 28 avril dernier, l'ACQ a souligné ce jour commémoratif en réitérant son invitation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et l'ensemble des partenaires de l'industrie de la construction à se pencher sur un plan d'action visant à améliorer le bilan de l'industrie.

 **Pour lire le
communiqué:**
acq.org/nouvelles



PROJET DE LOI 78 SUR LA TRANSPARENCE DES ENTREPRISES: nouvelles obligations pour les entreprises à compter du 31 mars 2023

Le projet de loi 78 intitulé *Loi visant principalement à améliorer la transparence des entreprises* (ci-après la «Loi sur la transparence»), sanctionné le 8 juin 2021, instaure de nouvelles obligations pour améliorer la transparence des entreprises, renforcer la protection du public et contribuer à la prévention et à la lutte contre l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et la corruption. La Loi sur la transparence, qui modifie la *Loi sur la publicité légale des entreprises* («LPLE»), entraîne des obligations additionnelles pour votre entreprise, et ce, depuis son entrée en vigueur le 31 mars.

 **Pour en savoir plus:**
acq.org/nouvelles



Un dernier sprint pour soutenir l'équipe de l'ACQ
Le grand départ débute le 8 juin prochain!



**L'ACQ est fière de parrainer l'école Saint-Joseph, située à Montréal.
Tous les dons amassés serviront à favoriser les bonnes habitudes
de vie mises en place à cette école.**

Il est encore temps de donner généreusement!

MERCI À NOS PARTENAIRES !



OUTAOUAIS • ABITIBI NORD-OUEST DU QUÉBEC

Souper-spectacle bénéfique avec Laurent Paquin

Le jeudi 13 avril dernier, c'est à l'hôtel Le Noranda que les convives ont été invités à un souper-spectacle où l'humoriste Laurent Paquin est monté sur scène pour l'occasion. Les profits générés par l'encan silencieux qui a eu lieu simultanément seront versés au Carrefour de Rouyn-Noranda qui développera un projet spécifique et concret qui s'adressera aux jeunes décrocheurs de la région et permettant une meilleure intégration et/ou réintégration à l'emploi dans le secteur de la construction.

Cet événement permet à l'ACQ de contribuer à sa manière à encourager un organisme tel que le Carrefour Rouyn-Noranda à poursuivre sa mission auprès des jeunes décrocheurs afin qu'ils puissent participer eux aussi activement à l'économie et se trouver des emplois dans le domaine de la construction.



Sophie Brunet, Geneviève Latulippe, Shawn Côté, Rodrigue Gilbert, Francine Sabourin et Denis René

ESTRIE

Soirée du Président

Le 28 avril dernier, l'ACQ Estrie a convié ses membres à la Soirée du Président à l'Hôtel Delta Marriott de Sherbrooke. À cette occasion, les membres ont pu rencontrer le nouveau président, M. Steven Chabot, de Construction Longier inc. Ils ont pu aussi rire et s'amuser en compagnie de P-A Méthot. La soirée a été clôturée par la prestation du groupe Fiesta Band, qui regroupe plusieurs succès musicaux des dernières années.



Jean-François Arbour, Francine Sabourin, Conia Boutin et Steven Chabot



David Martellino, Gregoria Modolo et Francine Sabourin

MONTRÉAL

Chantier de l'emploi

L'ACQ Métropolitaine a tenu un Chantier de l'emploi en construction le jeudi 16 mars dernier, au Grand Quai du Port de Montréal. Au cours de cette journée, plus de 60 employeurs et centres de formation ont profité de l'occasion pour y présenter les multiples perspectives de carrière actuellement disponibles au sein de l'industrie et rencontrer des candidats à la recherche d'un nouveau défi ainsi que des étudiants et des diplômés intéressés par les métiers de la construction.

Soirée de poker

Le 20 avril dernier s'est tenue la 6^e édition de la Soirée Poker de l'ACQ Métropolitaine au Château St-Ambroise. La soirée, qui s'est déroulée dans un espace souterrain, a permis aux convives de vivre une expérience unique. Avec un look *vintage*, les multiples collections de voitures antiques et d'articles sportifs donnaient l'impression d'être dans un petit musée. Plus de 150 participants ont eu le loisir d'étendre leur réseautage tout en profitant d'une expérience mémorable sur le plan culinaire et visuel.

LAVAL • LAURENTIDES

Cocktail d'ouverture des nouveaux bureaux

Le 11 mai dernier, l'ACQ Laval-Laurentides a célébré l'ouverture officielle de ses nouveaux bureaux situés au 523, rue Saint-Eustache, bureau 3 à Saint-Eustache. Pour l'occasion, un camion-restaurant (*foodtruck*), un importateur de vin et un spécialiste des bières de microbrasseries accueillait les invités. Plus de 200 personnes étaient présentes à l'événement et ont permis d'amasser des fonds au profit de la Maison des jeunes de Saint-Eustache.





CRISE DU LOGEMENT : DE GRANDS DÉFIS À RELEVER

⇒ LAURIE FRIGON et VALÉRIE ROY,
Conseillères aux affaires gouvernementales, Direction des affaires publiques et gouvernementales

Au Québec, la crise du logement s'intensifie et plusieurs défis persistent dans ce domaine. L'une des principales causes de cette crise est l'inflation des prix immobiliers qui rend l'accessibilité à la propriété de plus en plus difficile pour les Québécois.





En effet, le prix des maisons continue de grimper, exacerbant cette crise qui affecte plus d'un citoyen. De plus, la hausse des taux d'intérêt renforce cette tendance. En 2023, le taux d'intérêt a atteint 5,89 % soit une augmentation de 2,12 % par rapport à l'année précédente où il était de 3,77%¹.



Cette tendance haussière est exacerbée par la pénurie de logements qui se manifeste par un taux d'occupation historiquement bas, soit de seulement 1,7 % pour l'ensemble des centres de 10 000 habitants et plus à l'automne 2022². La forte demande pour les logements et une offre insuffisante créent de surcroît une hausse des loyers.

En outre, la hausse des taxes foncières résidentielles aggrave encore la situation et les loyers des locataires se trouvent foncièrement impactés. Cette situation de rareté des logements abordables se fait ressentir dans les ménages à faible revenu. L'accessibilité à la propriété à un prix raisonnable étant plus difficile, la pression financière sur les ménages de 2023 se fait pesante.

En effet, cette problématique s'intensifie par les longs délais d'admissibilité des listes d'attente pour les logements sociaux où plus de 24 000 ménages sont inscrits présentement³.

L'immigration et le retour des étudiant.e.s sur les campus met une pression supplémentaire sur le marché immobilier. Puisqu'ils sont majoritairement des locataires, ils stimulent la demande et se retrouvent souvent prisonniers de l'offre insuffisante. Cette crise est d'autant plus préoccupante que les investissements sont principalement dirigés vers la rénovation plutôt que vers la construction de nouveaux logements locatifs⁴.

Par ailleurs, la baisse significative des mises en chantier de logements locatifs au premier trimestre de 2023 par rapport à celui de 2022 ne fait qu'aggraver la situation⁵.

Et ailleurs au Canada...

Au Québec comme dans le reste du Canada, la tendance générale indique une forte demande pour les logements locatifs en raison de l'augmentation de la migration et le coût élevé des propriétés. En effet, le taux d'inoccupation est passé de 3,1 % à 1,9 % entre 2021 et 2022⁶, ce qui se rapproche de la réalité du Québec avec son taux d'inoccupation qui a atteint 1,7 % en 2022.

Cette baisse de disponibilité des logements habitables dans le pays s'accompagne d'une augmentation marquée du prix des loyers, soit un taux de croissance qui est passé de 3 % à 5,6 % durant l'année 2022. Cependant, dans certaines régions telles que Winnipeg, London, Halifax, Victoria, Vancouver, Toronto et Ottawa, la part des logements locatifs abordables pour les revenus les plus faibles est en dessous de 5 %, indiquant une situation plus difficile dans ces régions.

Selon les données récentes, le marché immobilier canadien a connu une baisse des mises en chantier de logement en février dernier. Le nombre total de logements mis en chantier en février dernier au Canada s'élevait à 15 993 unités, soit une baisse de 3,49 % par rapport à l'année précédente.

Cette tendance à la baisse s'observe donc aussi bien au Québec que dans le reste du Canada. Bref, tout semble indiquer un ralentissement de l'activité économique dans le secteur immobilier pour tout le pays.



Les actions gouvernementales déjà entreprises

Dans le contexte actuel où la demande croît plus vite que l'offre, les acteurs de l'industrie s'entendent pour dire que le Québec fait face à un besoin de plus de 100 000 logements. En effet, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), il faudrait construire au moins 620 000 nouveaux logements d'ici 2023⁷ pour retrouver l'accessibilité financière dans le secteur immobilier.

Toutefois, dans l'optique de résoudre la crise, les différents paliers gouvernementaux ne partagent pas la même vision. Si, de son côté, le gouvernement Legault reconnaît la gravité de la crise dans plusieurs villes de la province, en promettant l'ajout de 11 700 logements abordables d'ici la fin de son mandat et des investissements en ce sens à la hauteur de 550 millions de dollars sur trois ans, les municipalités, quant à elles, ont une vision différente de la situation. Elles estiment pouvoir faire activement partie de la solution, étant donné leurs grandes connaissances des besoins locaux, si le financement était au rendez-vous.

En ce sens, les villes réclament une augmentation des budgets alloués aux initiatives telles que la construction de logements sociaux, l'octroi de subventions pour la rénovation de logements existants, et la mise en place de mesures pour encourager les propriétaires à offrir des loyers abordables.

Les organisations œuvrant dans le milieu, telles que les partenaires de l'industrie de l'habitation, notamment l'Association de la construction du Québec (ACQ), l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ) et l'Institut de développement urbain du Québec (IDU), sont aussi d'avis que la solution passe par la bonification des mesures d'aide au logement, des programmes de financement pour la construction et/ou la rénovation des unités résidentielles, des mesures fiscales pour faciliter l'accès à la propriété et par une réforme de l'aménagement et du développement du territoire.







Les partenaires de l'industrie de l'habitation en tournée à travers le Québec

L'Association de la construction du Québec (ACQ), l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ) et l'Institut de développement urbain du Québec (IDU) ont entrepris ce printemps une tournée municipale afin de sensibiliser les maires et mairesses à l'importance de travailler conjointement pour sortir de la crise du logement.

À l'occasion de cette tournée, les partenaires de l'industrie de l'habitation souhaitent travailler de concert avec les leaders municipaux pour trouver des solutions visant à stimuler davantage la construction de logements et à revoir les nombreux mécanismes qui freinent les mises en chantier.

Pour répondre à la pénurie de logements dans toutes les régions du Québec, les quatre organisations soutiennent d'une même voix qu'il est incontournable de procéder à cette première analyse pour permettre aux autorités gouvernementales d'élaborer un véritable plan d'action cohérent à l'échelle nationale de manière à corriger le déséquilibre entre l'offre et la demande en habitation. Fortes de ce diagnostic et de ce plan d'action, les autorités gouvernementales de tous les niveaux pourront rassembler l'ensemble des acteurs sociaux et économiques afin de relever le défi de l'habitation.

Une action concertée pour résoudre la crise

Bien que des actions gouvernementales soient déjà sur la table et que les organisations du milieu se mobilisent pour trouver des solutions, elles aussi, à la crise, il appert définitif que l'ensemble des acteurs gouvernementaux, sociaux et économiques devront se concerter et être animés par le même but, soit d'augmenter l'offre disponible, afin de résoudre la crise d'habitation au Québec. //

1 Statistique Canada

2 Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

3 Office municipal d'habitation de Montréal

4 Valérie Roy. Recul dans les investissements résidentiels à venir, magazine Construire, édition Hiver 2022, p.20.

5 Statistique Canada

6 Statistique Canada

7 Société canadienne d'hypothèques et de logement



LE BALADO ENTRE DEUX CHANTIERS

VOUS AVEZ AIMÉ CE DOSSIER ?

Guillaume Houle, responsable des Affaires publiques de l'ACQ et Marc-André Roy, partenaire associé chez Sotramont discutent en profondeur de la crise du logement.

ÉCOUTEZ DÈS MAINTENANT

acq.org/balado

NOUVEL ÉPISODE SUR
LA CRISE DU LOGEMENT

ACQ



LE TAUX MOYEN À LA CNESST ATTEINT UN PLANCHER HISTORIQUE

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a abaissé son taux moyen de cotisation à 1,50 \$ pour l'année 2023.



Novo SST

⇒ VINCENT LORD

FSA, FICA,
Directeur Actuariat Novo SST

En tant qu'assureur public, le financement de la CNESST est entièrement comblé par les cotisations versées par les employeurs du Québec. De façon très simplifiée et sans oublier la portion prévention, on pourrait dire que la CNESST fait cotiser les employeurs à un niveau suffisant permettant de payer des indemnités aux travailleurs blessés.

Taux moyen provincial

Le processus annuel de détermination des taux de cotisation des employeurs comprend principalement trois étapes. Tout d'abord, un taux moyen provincial est déterminé par expertise actuarielle. Celui-ci doit permettre de combler les besoins financiers estimés de l'année de cotisation en tenant compte de toute la masse salariale assurable québécoise estimée pour cette même année. Dans un deuxième temps, les taux de référence par secteur d'activité, aussi appelés taux d'unité, sont déterminés. Finalement, les taux personnalisés sont calculés pour les employeurs qui y sont admissibles.

Pour l'année 2023, le taux moyen provincial est de 1,50 \$ par 100 \$ de masse salariale assurable, soit le taux le plus bas de l'histoire de la CNESST.

En comparaison avec le taux de 2008, il s'agit d'une baisse de 30 %. Il va sans dire que les premiers bénéficiaires de cette baisse sont l'ensemble des employeurs du Québec pour qui la cotisation à la CNESST constitue une charge sur la masse salariale.

l'unité 80110 (charpenterie/menuiserie) pour laquelle le taux d'unité était de 13,85 \$ en 2008 et qui est désormais de 5,85 \$ en 2023. Ceci représente une baisse de près de 60 %, mais surtout une économie de cotisation de 8 \$ sur chaque 100 \$ de salaire assurable pour les employeurs de ce secteur.



C'est toute l'industrie de la construction qui sort gagnante des baisses de taux historiques observées ces dernières années.



Raisons de cette baisse historique

Tout d'abord, on remarque une amélioration marquée de l'expérience de réclamations pour l'ensemble du Québec. Cette amélioration provient entre autres de l'augmentation des mesures de prévention, d'une meilleure prise en charge par les employeurs et d'une tarification incitative à la performance avec notamment l'avènement des mutuelles de prévention en 1997. Le second facteur expliquant la baisse des taux est plutôt de nature économique. En effet, les revenus de placement générés sur les sommes investies à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) ont été supérieurs aux hypothèses utilisées, permettant ainsi une réduction du taux moyen.

Taux d'unité

Comme les taux d'unité découlent du taux moyen, la baisse de ce dernier se répercute directement sur les taux d'unité. Plus concrètement, pour les employeurs de l'industrie de la construction, l'impact est d'autant plus favorable. En effet, les unités du secteur de la construction ont le plus bénéficié des baisses de taux d'unité des dernières années avec une baisse moyenne d'environ 50 % comparativement au 30 % sur le taux moyen. Prenons l'exemple de

Taux personnalisé

Pour sa part, le taux personnalisé correspond au taux réellement payé par l'employeur. Celui-ci est basé sur le taux d'unité comme point de référence auquel est appliqué un rabais ou une surcharge en fonction de la performance passée favorable ou défavorable d'un employeur. Il importe de mentionner que la participation à une mutuelle de prévention est également considérée dans ce calcul. Il est donc évident que la baisse des taux d'unité se répercute de la même façon sur les taux personnalisés.

En somme, bien que les taux aient subi des baisses importantes depuis les dernières années, des hausses sont envisageables à court terme.

En effet, la hausse récente du bilan lésionnel au Québec ainsi que la baisse de rendement 2022 de la CDPQ laissent entrevoir, pour l'avenir, des hausses potentielles. Malgré tout, il serait peu probable que les taux pour un charpentier/menuisier ne revienne au taux de 2008, soit 13,85 \$. //

Formation continue obligatoire

Le compte à rebours est commencé!

3 0 0 jours

avant la date limite

Nos formations sont flexibles.

Choisissez le meilleur moment et la façon qui vous convient le mieux pour les suivre.

Répondants RBQ!

Ne tardez pas, vous avez jusqu'au 31 mars 2024 pour répondre à votre obligation de formation continue.

Faites votre choix et inscrivez-vous dès maintenant
acq.org/formation-continue-obligatoire

MARQUE EMPLOYEUR – DE KESSÉ ?

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, comment fait-on en 2023 pour attirer des candidats, les retenir et les rendre heureux au travail ? La réponse toute simple est de mettre de l'avant votre marque employeur ! Comment s'y prendre en tant que PME ?



ACQ

⇒ MÉLISSA GILBERT

Partenaire d'affaires
en ressources humaines

En premier lieu, il faut savoir que votre marque employeur existe déjà au sein de votre entreprise. Elle fait partie de votre histoire, de comment vous êtes perçu en tant qu'organisation tant à l'interne qu'à l'externe. Sans être tangible, la marque employeur est un concept qui vit et qui se faufile à travers vos employés, vos communications et la vraie vie qui se déroule au quotidien entre vos quatre murs.

Quel est l'ADN de mon entreprise ? Pourquoi les employés aiment y travailler ? En quoi sont-ils fiers ? Que devrions-nous changer ? Ces questions aideront à débiter votre réflexion.

Un outil de recrutement

La marque employeur s'intègre dans le cycle de vie complet de l'employé. D'abord comme outil de recrutement, elle permet d'attirer des candidats potentiels et de vous démarquer face à un marché des plus concurrentiels. Lorsqu'un travailleur se met en mode recherche d'emploi, un des éléments qu'il va tenir en compte, mis à part la description de poste et le salaire, sont les avantages sociaux. En cette ère postpandémique et avec l'arrivée des générations Y et Z sur le marché du travail, l'accent doit être mis sur tout ce qui vous distingue en tant qu'employeur. Selon un rapport publié en 2022 par le fournisseur international de services en ressources humaines Randstad Canada,

les chercheurs d'emploi au Canada accordent une plus grande importance aux facteurs comme :

- 1 **Le salaire et les avantages attrayants (71%)**
- 2 **L'équilibre travail-vie personnelle (68%)**
- 3 **La sécurité d'emploi (61%)**
- 4 **L'atmosphère de travail agréable (60%)**
- 5 **La formation de qualité (58%).**



Pour la construire, il faut d'abord plonger au cœur de l'entreprise en mettant de l'avant vos valeurs, votre culture, vos conditions de travail et ce qui vous distingue en tant qu'employeur.



De plus, les chercheurs d'emploi ont envie de connaître les valeurs et la mission de votre organisation et comment elles se transposent au quotidien dans vos opérations. Mettez-les de l'avant dans vos affichages afin que votre futur candidat soit aligné avec celles-ci. Lors de l'entrevue, de grâce, soyez sincères et transparents.



On sait tous que nous ne travaillons pas dans un monde de licornes sans le moindre enjeu. Ne faites pas de fausses promesses sinon la déception suivra à coup sûr ! Autant vous que le candidat serez gagnants si le processus de recrutement est fait avec honnêteté.

Un autre élément qui jouera en votre faveur est le délai de réponse vis-à-vis vos candidats. Si votre candidat n'a pas de nouvelles quelques jours après l'entrevue, il se désintéressera rapidement et passera au suivant. Soyez réactifs ! L'expérience candidat est une partie intégrante de votre marque employeur.

Ensuite, il faut faire vivre la marque employeur afin de miser sur la rétention. Plusieurs leviers peuvent vous aider à favoriser la rétention. Oui, on veut que nos employés restent, mais idéalement pour les bonnes raisons. L'employé doit être au cœur de l'organisation alors comment lui faire vivre des moments significatifs et heureux ?

C'est ici que l'expérience employé prend tout son sens. Afin de bien comprendre ce qui se vit sur le terrain, il est essentiel d'être à l'écoute et d'avoir une communication ouverte.



Une expérience dès l'embauche

La marque employeur continue de vivre tout au long du parcours de l'employé au sein de votre organisation. À la suite de l'embauche de votre nouvel employé, pensez à quelle expérience vous voulez lui offrir lors de son accueil et de son intégration. Les trois premiers mois sont cruciaux pour la rétention.

Essayez de connaître les besoins et les insatisfactions de vos employés et n'oubliez pas de les impliquer dans la solution !

Une autre façon de faire briller votre marque employeur est de choisir des ambassadeurs au sein de votre organisation. Ceux qui ont l'entreprise tatouée sur le cœur s'en donneront à cœur joie pour communiquer toutes leurs raisons d'être satisfaits et heureux au travail.

Offrir la possibilité de développement à l'interne

Combien de fois entendons-nous ceux qui changent d'emploi dire « j'avais besoin d'un nouveau défi » ! Pourquoi ne pas offrir à nos talents déjà en place la chance de relever ces nouveaux défis ? La marque employeur passe également par l'évolution qu'on peut offrir à nos employés et la possibilité de se développer à l'interne. La gestion de la carrière est de plus en plus recherchée, il faut donc prendre le temps de s'asseoir avec notre monde et comprendre leurs objectifs professionnels et déterminer les opportunités au sein de l'organisation.

La dernière étape du cycle de vie de l'employé est sa sortie ou ce qu'on appelle le « offboarding ». Même si l'employé quitte l'entreprise, cette étape est tout aussi importante que l'arrivée. Une erreur à ne pas commettre : oublier que notre collègue reste un ambassadeur pour l'entreprise et gardera en tête ses derniers moments et non son arrivée il y a quelques années déjà. L'expérience de sa sortie doit être à la hauteur de son parcours.

Enfin, la marque employeur doit être en constante évolution et refléter à tout moment ce qu'il y a de meilleur au sein de vos équipes. C'est un travail qui peut sembler ardu au départ, mais qui vous positionnera sur le marché comme employeur de choix. //

Chronique écrite en collaboration avec Émilie Larocque, CRHA, conseillère en ressources humaines.



Faites-lui vivre une expérience hors du commun par de simples actions : avant son arrivée, assurez-vous d'avoir préparé et lui avoir communiqué son plan de formation, attribué un mentor, que son poste de travail est prêt et que l'équipe est avisée de son arrivée pour qu'elle l'accueille chaleureusement. Faites en sorte qu'il se sente attendu !

MODERNISER L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DEVENAIT UN INCONTOURNABLE

L'enjeu du manque de travailleurs sur les chantiers et les lacunes de productivité de l'industrie ont mené à un important exercice de réflexion de la part de l'Association de la construction du Québec dans la recherche de solutions pour rendre l'industrie plus attrayante et plus dynamique.



ACQ

➡ VALÉRIE MALLETTE

Conseillère en relations du travail
Direction des relations du travail

Rappelons que le milieu de la construction au Québec est régi par un ensemble de règles établies sous un régime particulier, la loi R-20. Or, contrairement à son équivalent, le Code du travail, qui a subi plusieurs révisions au fil des années afin de pouvoir s'adapter à l'évolution du marché du travail, la loi R-20 n'a connu que peu de modifications depuis son entrée en vigueur en 1968.

Difficultés de recrutement

En fait, la rigidité de la réglementation qui en découle occasionne un frein indubitable à la croissance de l'industrie. Depuis 2015, c'est 55,6 millions d'heures de plus qui sont travaillées par année¹, mais les entrepreneurs font face à des difficultés de recrutement sans précédent avec un manque à gagner de 20 000 travailleurs par année et ce, pour les 10 prochaines années. Sensible à ces constats, le gouvernement a alors adopté, le 26 avril 2021, huit mesures d'allègement permettant d'augmenter la disponibilité de la main-d'œuvre sur les chantiers au Québec. Malgré tout, force est de constater que selon un sondage réalisé par la CCQ en 2022, 59 % des employeurs doivent encore refuser des contrats, en raison des difficultés de recrutement².

D'autres questions doivent se poser telles que l'efficacité du processus d'embauche des travailleurs étrangers temporaires (TET) en termes de délais et de coûts lorsque l'on mesure le mince 1,2 % de permis de travail approuvés au Québec pour des travailleurs de la construction comparativement au reste du Canada.



L'objectif est simple, l'industrie se doit d'être plus productive, efficiente et attrayante pour la relève.

Quelles sont les solutions possibles ?

Récemment, le gouvernement a exprimé la volonté d'actualiser l'industrie de la construction. L'ACQ salue cette initiative et a déjà entrepris plusieurs discussions depuis le début de l'année avec les représentants des différents ministères.

Cela devra inévitablement passer par l'assouplissement de certaines règles qui permettront un meilleur arrimage avec la réalité vécue sur les chantiers de construction. Pensons notamment à la rigidité occasionnée par le cloisonnement des 25 corps de métiers au Québec comparativement à seulement 6 métiers obligatoires en Ontario. Ou encore, les barrières liées à la mobilité de la main-d'œuvre qui ne permettent pas aux travailleurs d'exercer leur emploi dans la région de leur choix.

Ce ne sont que quelques exemples parmi tant de contraintes engendrées par un manque de flexibilité dans la réglementation et qui occasionnent non seulement des retards dans l'exécution des travaux, mais également au niveau de la rétention des travailleurs. Il devient alors nécessaire de repenser l'organisation du travail en regard du marché actuel du travail.

Impacts sur vos chantiers

Nous sommes persuadés que le secteur de la construction continuera de jouer un rôle majeur dans l'accroissement de la richesse québécoise et sa modernisation permettra d'optimiser encore davantage sa productivité.

En définitive, cette réforme entraînera assurément plusieurs impacts sur vos différents chantiers et l'ACQ s'assurera de vous tenir informés de tout développement futur dans ce dossier de grande importance. //

¹ CCQ, Heures travaillées par secteur, 2012-2021, Tableau A 2.

² CCQ, Sondage sur l'anticipation de l'activité et des difficultés de recrutement des employeurs dans l'industrie de la construction, Automne 2022.



LE MEILLEUR DE TON ÉQUIPE.

**Formations sur mesure disponibles
pour vos travailleurs !**

Contactez votre agent de promotion :

Alain-Gabriel Guignard > 514 346-0399

Suzanne Garon > 514 346-0401

INSCRIVEZ-VOUS

acq.org/perfectionnement

FIERS & COMPÉTENTS

PERFECTIONNEMENT EN CONSTRUCTION

En collaboration avec

ACQ

ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

LES APPLICATIONS MOBILES DE POINTAGE ENFIN PERMISES

Les appareils de pointage mobile ont fait couler beaucoup d'encre depuis les quatre dernières années. C'est finalement le 21 mars dernier que l'introduction des dispositions sur les applications mobiles ont fait leur apparition dans les conventions collectives de l'industrie de la construction.



Photographies Commercial

➡ MÉLY-XIU RAYMOND

Conseillère sénior en relations du travail
Direction des relations du travail

Changement historique

Cette nouvelle méthode de pointage est une avancée majeure dans l'industrie. En fait, depuis 1995 la seule manière prescrite par les conventions collectives pour poinçonner était à partir d'une horloge de pointage physiquement installée par l'employeur le plus près possible de l'endroit où commencent et se terminent les heures de travail. En fait, près de 25 années se sont écoulées depuis les premières conventions collectives.

Cette méthode bien qu'utile ne permettait pas à l'industrie de suivre l'ère de la technologie.

Or, l'arbitre Gabriel M. Côté édicte en 2020 que toute nouvelle technologie, notamment l'introduction dans les conventions collectives d'un appareil mobile de pointage doit être négociée entre les parties.¹ L'ACQ avait donc comme objectif, lors de la dernière négociation, d'ajouter une nouvelle possibilité de poinçonner les heures de travail.

Cette négociation aura mené à la création d'un comité paritaire ayant pour mandat de déterminer les modalités permettant l'utilisation d'une application mobile de pointage. C'est finalement l'arbitre Turcotte qui a tranché le litige lors de l'arbitrage de différend.

Le résultat de l'arbitrage

Cette décision offre aux employeurs et aux salariés, depuis mars dernier, un outil supplémentaire pour comptabiliser les heures de travail. En fait, la décision se résume à deux choix, utiliser l'application mobile de pointage ou conserver un moyen alternatif comme une horloge de pointage, une carte de temps papier ou électronique.

1 Ce qu'il faut savoir en cas de refus :

- L'utilisation d'une application mobile de pointage est facultative.
- Aucune forme de représailles ne peut être effectuée à l'égard d'un salarié qui refuse d'utiliser l'application mobile de pointage.
- Un moyen alternatif doit être proposé et mis à la disposition du salarié pour qu'il puisse poinçonner son temps.

2 Ce qu'il faut savoir en cas d'utilisation et acceptation des salariés du pointage mobile :

- L'application peut être installée sur l'appareil électronique intelligent fourni par l'employeur ou sur l'appareil du salarié.
- Un formulaire de consentement doit être rempli par le salarié.
- Le salarié doit pointer lui-même les informations concernant les heures de travail.

3 Ce que l'application mobile de pointage doit respecter :

- S'il s'agit de l'appareil du salarié, l'application ne peut avoir accès à ses données personnelles.
- Le salarié doit être avisé lorsqu'il y a des modifications de ses heures de travail poinçonnées.
- Aucune géolocalisation en continu n'est permise et elle doit être activée uniquement lorsque le salarié fait l'action de pointer sur l'application mobile.
- Les renseignements que l'application recueille sont limités à un numéro d'employé et à un point de géolocalisation à l'intérieur d'un rayon de 350 mètres du chantier.
- Aucun renseignement personnel ne peut être conservé et doit être détruit au plus tard une semaine après la cueillette.
- Les renseignements personnels recueillis par l'application mobile doivent être anonymisés et conservés au Québec.
- Les fournisseurs doivent respecter certaines certifications précises et doivent avoir une politique de confidentialité conforme à la Loi en vigueur.

L'ACQ est donc fière d'avoir participé activement à l'implantation de cette nouvelle méthode de pointage. Nous vous invitons à communiquer avec les conseillers en relations de travail pour toutes questions à ce sujet et à lire l'infolettre RT ou visionner le webinaire en rediffusion sur le sujet. //

¹ FTQ et Association de la construction du Québec et Gaston Ouellette & Fils, Tribunal d'arbitrage, 2020, Gabriel M. Côté.

LATMP : NOUVELLES RÈGLES RELATIVES AUX RECOURS ADMINISTRATIFS MODIFIÉES

De nouvelles dispositions touchant la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP) à la suite de sa modernisation sont entrées en vigueur le 6 avril dernier. Certaines règles relatives aux recours administratifs sont donc modifiées.



ACQ

AUDREY MASSICOTTE

Directrice adjointe
Direction de la santé, sécurité du travail
et Mutuelles de prévention

En premier lieu, le législateur a prévu que dorénavant le délai pour contester une décision émise par la Direction générale de la révision administrative (DGRA) auprès du Tribunal administratif du travail (TAT) est de 60 jours à compter de sa notification, plutôt que de 45 jours. Toute chose étant égale par ailleurs, le délai légal pour produire une contestation étant majoré de 15 jours, il en sera de même avant d'obtenir une décision de la DGRA.

En deuxième lieu, une décision émise en première instance par la CNESST peut être contestée directement auprès du TAT plutôt qu'auprès de la DGRA, et ce, dans les cas suivants :

- 1 Décision faisant suite à un avis rendu par le Bureau d'évaluation médicale (BEM);
- 2 Un rapport émis par le comité oncologique;
- 3 Un avis émis par le comité des maladies professionnelles pulmonaires (CMPP);
- 4 Une décision relative au financement, dont les partages de coûts.

Enfin, si une décision est contestée au niveau de la DGRA sans égard à son objet et qu'après 90 jours suivant sa réception cette dernière n'a toujours pas statué, alors la contestation peut être transmise directement au TAT.

Contestations

ACTUEL

Décision initiale CNESST	Décision de la Direction générale de la révision administrative (DGRA)	Décision du Tribunal administratif du travail (TAT)
<ul style="list-style-type: none"> Délai de 30 jours pour contester auprès de la DGRA. 	<ul style="list-style-type: none"> Délai de 45 jours pour contester auprès du TAT. 	<ul style="list-style-type: none"> Décision finale et sans appel.

MODIFICATION

Décision initiale CNESST	Décision de la Direction générale de la révision administrative (DGRA)	Décision du Tribunal administratif du travail (TAT)
<ul style="list-style-type: none"> Délai de 30 jours pour contester auprès de la DGRA. 	<ul style="list-style-type: none"> Délai de 60 jours pour contester auprès du TAT. 	<ul style="list-style-type: none"> Décision finale et sans appel.

OU

Décision initiale CNESST	Décision du Tribunal administratif du travail (TAT)
<ul style="list-style-type: none"> Si déjà contestée auprès de la DGRA et aucune décision DRA dans les 90 jours, peut contester auprès du TAT. Délai de 60 jours pour contester auprès du TAT (si relative BEM, comité oncologique, CMPP et financement). 	<ul style="list-style-type: none"> Décision finale et sans appel.

Advenant que deux parties contestent la même décision, par exemple le travailleur et l'employeur contestent une décision et ne la dirigent pas auprès de la même instance l'un à la DGRA et l'autre au TAT, il est convenu que la DGRA disposera de la contestation. Autrement dit, il est impossible d'avoir une même contestation à deux paliers différents.

Vous vous demandez pourquoi la DGRA n'a tout simplement pas été retirée avec la modernisation afin de faciliter le processus de contestation? La réponse est simple: il s'agit d'un principe fondamental lorsqu'il est question de droit administratif. Les parties doivent pouvoir bénéficier d'une révision administrative en cas de besoin et d'y apporter des faits.

La loi fait en sorte que la DGRA peut revoir une décision de la Commission pour s'assurer de la qualité et du bien-fondé de celle-ci.

Nous demeurons à l'affût des changements qui pourraient survenir dans les mécanismes de communication entre la Commission, le TAT et la DGRA. //

LA DÉNONCIATION DE CONTRAT : UNE ÉTAPE CRUCIALE ET TOUJOURS AUSSI IMPORTANTE!

Selon l'article 2728 du Code civil du Québec, l'hypothèque légale de la construction est limitée aux travaux, matériaux et services fournis qui suivent la dénonciation écrite du contrat au propriétaire.



ACQ

➡ MARIA CRISTINA ARGENTO

Avocate
Direction des affaires juridiques

Les sous-traitants ont donc l'obligation de dénoncer leur contrat au propriétaire en temps opportun afin de pouvoir bénéficier pleinement du droit à l'hypothèque légale.

Dans l'affaire *Produits forestiers D&G ltée c. Structures MH inc.* 2022 QCCA 970, la Cour a déclaré nuls les avis d'hypothèques légales publiés par un sous-traitant car son contrat n'avait pas été dénoncé au propriétaire.

Les faits

En 2019, Produits forestiers D&G ltée (D&G) entreprend des travaux de construction dans son usine. D&G confie le contrat d'entreprise générale pour la réalisation des travaux à Construction KTG (KTG). Dans le cadre de l'exécution de ses travaux, KTG octroie un contrat de sous-traitance à Structures M.H. inc. (M.H.). Dans le cadre de l'exécution de ses propres travaux, M.H. octroie deux contrats de sous-traitance pour la fourniture de matériaux, dont l'un à Métalium inc. (Métalium) et l'autre à Le Groupe Canam inc. (Canam).

Il convient de mentionner que Métalium et Canam ont dénoncé leurs contrats par écrit au propriétaire, D&G, conformément à l'article 2728 du C.c.Q. Quant à elle, M.H. n'a jamais dénoncé son contrat à D&G.

Suivant l'exécution de ses travaux et toujours impayée, le 16 octobre 2020, M.H. procède à la publication de trois avis de conservation d'hypothèques légales sur les trois lots constituant l'immeuble de D&G. Environ deux mois plus tard, l'entrepreneur général, KTG, fait cession de ses biens.

Le 24 février 2021, M.H. publie un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire pour chacun des trois lots de l'immeuble de D&G. D&G conteste le droit pour M.H. de publier des hypothèques légales et préavis d'exercice, car M.H. a fait défaut de lui dénoncer par écrit son contrat conclu avec KTG. Le 1^{er} mars 2021, D&G produit donc une demande en radiation des avis d'hypothèques légales et préavis d'exercice, demande sur laquelle porte la présente décision.

➡

La Cour d'appel reverse la décision et accueille la demande de radiation de D&G, déclarant nuls les avis d'hypothèques légales et préavis d'exercice publiés par M.H.

La Cour supérieure donne raison à M.H. puisque selon elle, les dénonciations de Métalium et Canam suffisaient pour informer D&G de l'existence du contrat conclu entre KTG et M.H.

La Cour d'appel énonce que la dénonciation écrite d'un contrat sert à répondre à 2 objectifs, soit de permettre au propriétaire :

1 D'éviter de voir son bien grevé d'une hypothèque en faveur d'un tiers à la relation contractuelle; et

2 De retenir une somme suffisante qui doit être payée à l'entrepreneur principal pour les travaux exécutés par ce tiers.

Selon la Cour d'appel, le propriétaire n'a pas l'obligation de se renseigner quant aux contrats intervenus entre l'entrepreneur général et ses sous-traitants.



De plus, il n'y avait aucune preuve indiquant que D&G avait renoncé à recevoir une dénonciation écrite. Qui plus est, il n'y avait aucune preuve permettant de conclure que D&G aurait participé aux négociations avec M.H. ou qu'elle était au courant de l'exécution des travaux effectués par M.H., ce qui aurait pu exceptionnellement pallier le défaut de M.H. d'avoir dénoncé son contrat. //

⚖️

À retenir: Le texte de l'article 2728 C.c.Q. permet au sous-traitant qui n'a pas contracté directement avec le propriétaire de grever son immeuble d'une hypothèque légale. Une condition doit cependant être respectée: il doit dénoncer par écrit son contrat au propriétaire.

L'HYPOTHÈQUE LÉGALE ET LA DATE DE FIN DES TRAVAUX: DÉLAI DE RIGUEUR!

Certains mythes entourent la date de fin de travaux dans l'industrie, notamment que la date d'occupation de l'immeuble concorde avec la date de fin des travaux. Cela n'est pas toujours le cas.



Photographies Commercial

⇒ RAFIK M. BENTABEL

Avocat
Bélangier Paradis avocats

Un autre mythe est que la date de fin de travaux est la date où tous les travaux, incluant les travaux correctifs, ont été exécutés. Ce n'est pas le cas, puisque l'exécution de travaux correctifs n'a pas d'incidence sur la date de fin des travaux.

Cette question de la date de fin des travaux est capitale pour l'entrepreneur et le sous-entrepreneur quant à leur droit de publier une hypothèque légale de la construction.

En effet, une fois les travaux complétés, l'entrepreneur ou les autres bénéficiaires de l'hypothèque légale de la construction doivent publier un avis de conservation de l'hypothèque au plus tard 30 jours après la date de fin des travaux.

Ce principe s'applique même s'il y a eu plusieurs phases avec plusieurs intervenants sur le projet². Il y a donc une seule et unique date de fin des travaux pour tous les entrepreneurs et autres bénéficiaires de l'hypothèque légale de la construction.



Abandon des travaux

Si les travaux ne sont pas entièrement exécutés tel que prévu aux plans et devis en raison d'un abandon des travaux, la date de fin des travaux interviendra à la date de l'abandon des travaux. Un tribunal se penchera sur cette question afin de déterminer s'il y a eu un abandon des travaux ou une simple suspension du chantier.

En effet, la suspension temporaire d'un chantier ne permet pas de convenir d'une date de fin des travaux.

Ainsi, les entrepreneurs doivent demeurer vigilants et effectuer un suivi serré de leur facturation afin de protéger leur recours au mécanisme de l'hypothèque légale de la construction, plus particulièrement les entrepreneurs intervenants plus tardivement sur un chantier. Cependant, le délai afin de publier un avis de conservation de l'hypothèque légale de construction a fait couler énormément d'encre et doit être analysé à la lumière des faits particuliers et de la jurisprudence. //

N'hésitez pas à contacter un conseiller juridique pour vous assurer que votre entreprise respecte toutes les formalités pour utiliser le mécanisme de l'hypothèque légale de la construction et que celle-ci puisse être conservée dans les délais de rigueur!



« Ainsi, la jurisprudence a défini la date de fin des travaux comme étant la date lorsque tous les travaux prévus aux plans et devis ont été réalisés dans leur intégralité et que l'immeuble sert conformément à l'usage auquel on le destine¹. »

Ce délai est de rigueur et une hypothèque légale de la construction publiée après ce délai est sans droit et invalide. Ainsi, la date de fin des travaux fait régulièrement l'objet de litiges devant les tribunaux, celle-ci ayant un impact direct sur la validité de l'hypothèque légale de la construction.

Par exemple, l'entrepreneur qui a procédé à l'excavation de la fondation de l'immeuble n'a pas à publier son hypothèque légale de la construction dans les 30 jours qui suivent la fin des travaux d'excavation. Le délai de 30 jours débutera plutôt à la date où l'immeuble sera complété dans son ensemble.

¹ *Diamantopoulos c. Construction Dompat inc.*, 2013 QCCA 929, para 66.

² *Idem.*

Cautionnement GCR

Respectez vos obligations financières envers GCR sans mettre à risque vos proches ou vos actifs personnels!

Une solution gagnante à prix **TRÈS** compétitif!

L'ACQ Résidentiel vous offre une solution de cautionnement simple et rapide à partir d'un taux annuel aussi bas que 1,5%* de la valeur de la caution exigée par GCR.

Selon votre dossier, nous pouvons même libérer vos garanties tangibles telles que les dépôts, les lettres de garanties bancaire et hypothécaire!

Notre solution est approuvée et autorisée par



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE



TAUX ANNUEL

à partir de **1,5 %*** du montant à cautionner

*variable selon l'évaluation du dossier

* Taux préférentiel pour les membres ACQ! Peut varier selon l'évaluation de votre dossier.

N'attendez pas votre renouvellement, faites votre demande dès aujourd'hui!





RÉSIDENTIEL

On vous accompagne sur tous les aspects de vos relations avec GCR.

L'ACQ Résidentiel vous offre des solutions adaptées à votre réalité qui optimiseront la gestion de vos projets enregistrés à la GCR.



Vous souhaitez libérer vos proches et vos actifs personnels de votre cautionnement à la GCR ?

Cautionnement GCR

Profitez d'une solution de cautionnement simple et rapide à partir d'un taux annuel aussi bas que 1,5%* de la valeur de la caution exigée par GCR.

**Peut varier selon l'évaluation de votre dossier.*



Vous souhaitez augmenter le montant d'acomptes à percevoir pour vos unités en vente ?

Garantie d'acomptes excédentaires

Percevez un montant supérieur à 50 000\$ sans contrevenir au règlement grâce à notre garantie d'acomptes excédentaires.



Vous avez besoin de solutions efficaces à vos défis techniques ?

Expertise technique et inspections

Comptez sur nos experts techniques pour un accompagnement personnalisé en chantier. Dès la révision du rapport GCR, on vous proposera des solutions adaptées à vos projets.



Vous avez des unités invendues qui ne sont plus garanties par la GCR ?

Garantie Qualité Unités en inventaire

Offrez une garantie rassurante à vos acheteurs en certifiant vos unités qui ne sont plus couvertes par les termes du plan de garantie réglementé.



Vous avez des dossiers de réclamations et souhaitez régler sans recours aux tribunaux ?

Services après-vente et conciliation

Faites confiance à nos conciliateurs expérimentés pour trouver des solutions adaptées tout en limitant les coûts de réparation et en conservant des relations harmonieuses.



Vous souhaitez offrir une expérience rassurante et personnalisée à vos acheteurs ?

Service de livraison « Expérience VIP »

Comptez sur notre équipe de professionnels pour accompagner les acheteurs en procédant à des inspections de qualité, en veillant au bon déroulement de la réception des unités et en assurant un suivi rigoureux de la documentation.

Contactez nos experts dès maintenant pour réserver votre service!

ESG DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

⇒ CATHERINE GUAY,
Conseillère - Développement et innovation
Direction Développement et innovation

Experte invitée :
LORRAINE SIMARD,
PDG, Comité 21 - ESG et économie circulaire



L'acronyme **ESG** fait référence aux mots **Environnement, Social et Gouvernance**. Plus précisément, ces termes définissent les dimensions et les enjeux auxquels les entreprises évaluent leurs impacts sur la société et l'environnement.



Le facteur environnemental indique si une entreprise pollue ou si elle met en œuvre des pratiques durables. Le facteur social tient compte de la façon dont l'entreprise travaille avec son personnel, sa clientèle, ses fournisseurs et l'ensemble de la collectivité, ainsi que de l'impact qu'elle a sur eux. Enfin, le facteur de gouvernance porte sur la direction de l'entreprise, ses contrôles internes et ses vérifications, la supervision de la gouvernance par le conseil d'administration et la rémunération des membres de la haute direction.

Les donneurs d'ouvrage recherchent de plus en plus de l'information ESG pour mieux évaluer les bonnes pratiques de leurs fournisseurs et leur capacité à livrer en toute conformité. Les investisseurs analysent les critères ESG pour évaluer les risques et la performance opérationnelle d'une entreprise. Les données économiques ne suffisent plus. Et les employés recherchent des entreprises engagées dans cette voie. En construction, les critères ESG sont à privilégier pour se démarquer; c'est pourquoi nous croyons important de les considérer dans son organisation. L'ESG répond aux besoins de gestion pour une plus grande performance et de réponses pour les entreprises.

Poursuivons le sujet plus en détail avec notre experte-conseil environnement et leadership sociétal de l'entreprise Comité 21 – ESG et économie circulaire, Mme Lorraine Simard.¹

Nous lui avons posé d'autres questions sur le sujet afin de nous orienter davantage sur l'implantation de ces critères dans l'industrie de la construction.

1. Parmi les 3 critères, quel est celui que l'entrepreneur en construction, voire l'industrie devrait davantage prioriser ?

Selon notre experte en la matière, tous les critères sont importants et transversaux. Si nous avons à jeter les bases d'une démarche, elle commence par la gouvernance et elle évolue tout au long de la vie de l'organisation et des projets. La gouvernance de l'entreprise est le système qui regroupe les modalités de décision, de gestion, de contrôle et de reddition de comptes et ça implique la contribution des parties prenantes.

Pourquoi une gouvernance dans l'ESG ?

Parce qu'une gouvernance élargie est nécessaire pour faire face à tous les enjeux actuels et émergents, en plus de se positionner comme entreprise du futur. La préparation de l'exercice de la gouvernance permet de questionner la direction et ses parties prenantes sur le niveau de leadership souhaité et nécessaire pour gérer les enjeux, les risques et la conformité. Une entreprise historiquement conformiste et compétitive aura de la difficulté à évoluer au sujet de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) avec les critères de l'ESG.

Pour nous, l'industrie de la construction a l'opportunité de créer une gouvernance partenariale et de réseaux afin de prioriser les enjeux communs, évaluer les risques transversaux à travers une chaîne de valeur, définir les critères ESG et les objectifs et s'entendre sur le niveau de dialogue nécessaire pour progresser, se mesurer et rendre compte. Et si l'écart entre les pratiques actuelles et celles visées était trop grand? Par où devrions-nous commencer? Ce sont des questions courantes qui nous sont posées.

Je vous propose d'abord de définir le concept de gouvernance en entreprise. C'est un mécanisme de fonctionnement qui tient compte des attentes et des intérêts des parties prenantes selon les objectifs de celle-ci. Elle vise à assurer de bien prendre en compte les critères environnementaux et sociaux de manière optimale. La gouvernance dans le cadre de l'ESG comprend les notions d'humilité, de dialogue et de transparence. Les entreprises qui explorent ces notions bénéficient de retombées positives.

Parmi ces retombées positives, pensons à celles-ci. La gouvernance permet de rassembler, de partager une vision et de faciliter la participation des parties prenantes aux solutions. L'objectif ultime est de faire mieux ensemble dans la voie de la durabilité. De plus, la définition des niveaux de la gouvernance (stratégique, organisationnelle et opérationnelle, tactique, relationnelle, partenariale, réseaux) permet de gérer de manière optimale le risque et la conformité, d'innover, de se démarquer et de contribuer à la transition pour

une économie verte. Ainsi, comprendre la gouvernance de l'ESG, c'est assurer une meilleure gestion du risque avec une compréhension des enjeux de la cohérence entre les décisions et les actions et la performance des projets.

La mise en place de la gouvernance de l'ESG implique d'intégrer une démarche de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) dans le fonctionnement même de l'entreprise, la production de ses services et produits. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance de l'ESG servent à établir une analyse et à mesurer la performance RSE.

Comment l'entreprise en construction peut-elle communiquer ses engagements et ses résultats ?

L'entreprise communique annuellement ses objectifs, ses cibles, ses défis et ses résultats permettant d'évaluer ses risques sur ses responsabilités sociétales. Elle est encouragée à diffuser ses résultats dans un rapport extra financier sur le site corporatif ou autre support de communication. Une gouvernance de l'ESG encourt une reddition de comptes élaborée en collaboration avec ses parties prenantes afin de personnaliser la communication aux employés, aux clients, aux investisseurs, etc.

Pourquoi parle-t-on de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) avec l'ESG ?

La RSE est en lien avec les impacts des décisions des entreprises et de leurs activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- Contribue au développement durable, y compris la santé et le bien-être de la société;
- Prend en compte les attentes des parties prenantes, les impacts de l'entreprise sur elles et les impacts de celles-ci sur les activités de l'entreprise;
- Respecte les lois en vigueur et s'aligne sur les normes internationales de comportement (ISO 26000)².

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Saviez-vous que le dialogue est un enjeu majeur dans l'application des principes et des questions relatives à la RSE? Les normes, ISO entre autres, et les référentiels renvoient au dialogue comme moyen de répondre aux questions d'intérêt des parties prenantes et gérer les risques à travers le système de gestion.

Le dialogue et la communication de gestion sont au cœur de la démarche de la RSE et de la gouvernance. La notion de transparence s'inscrit dans le dialogue entre les acteurs impliqués et elle est tout aussi importante pour établir et garder la relation de confiance et la performance. Cette gouvernance évolue selon les enjeux, les défis, les risques et les opportunités de contrats.

Quels sont les bénéfices pour les entreprises ?

Une telle pratique de gouvernance comporte de nombreux bénéfices. En voici quelques-uns :

- **Gestion adéquate, sinon performante du risque (entreprise ou projet) et de la conformité;**
- **Réduction des incidents et accidents du travail;**
- **Réduction des coûts opérations et projets;**
- **Réduction des impacts négatifs sur l'environnement;**
- **Augmentation des impacts positifs au niveau social;**
- **Augmentation de la valeur sur l'image de marque;**
- **Accroissement de l'engagement des employés, l'attractivité envers le talent, etc.**



Pourquoi l'ESG concerne-t-il le secteur de la construction ?

Rappelons-nous que c'est près de 28 % des matières du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition qui sont dirigées à l'enfouissement (Québec, 2019). Les entreprises ont l'opportunité de prendre part à la réduction des impacts négatifs sur l'environnement. Aborder ses opérations en tenant compte des critères ESG permettent de mieux connaître les impacts et de cibler les bonnes actions. Le secteur peut aussi profiter de cette occasion pour favoriser des impacts positifs au niveau social, avec une gouvernance partenariale (Charreaux, 2011) et de réseaux dans l'industrie et avec une gouvernance organisationnelle dans l'entreprise selon les projets.

Actuellement, le gouvernement du Québec révisé sa stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 pour l'adopter dans les prochains mois³. La vision, les enjeux, les orientations et les objectifs adoptés guideront l'administration publique dans sa progression vers le développement durable. La stratégie reflète les priorités nationales et s'aligne sur les objectifs internationaux pour construire une société plus verte, innovante et responsable.

Le gouvernement⁴ qui a mandaté RECYC-QUÉBEC avec la contribution d'autres acteurs, a mis sur pied un comité d'experts pour réduire l'élimination des résidus du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition. Cette démarche collaborative est un exemple de gouvernance pour contrer des enjeux majeurs. Je félicite l'ACQ pour son engagement comme membre à ce comité d'experts. Nous avons ici un bel exemple de gouvernance de réseaux d'experts.

Pourquoi l'ESG? Rappelons que les administrations publiques, les organismes de réglementation, les assureurs, les prêteurs et les investisseurs exigent déjà dans certains formulaires de qualification des fournisseurs des documents d'engagement et des progrès environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Pour se qualifier, l'entreprise doit soumettre des documents ?

Oui. Les documents à soumettre font référence aux politiques, aux pratiques éthiques et à la transparence de l'entreprise, aux normes, aux rapports sur la conformité, aux systèmes de gestion et les cibles, la santé et la sécurité, les Droits de la personne, la qualité et la durabilité des produits et services, la gestion de l'eau, la qualité de l'air, le bruit, la gestion de l'énergie, les certifications, l'équité et l'inclusion, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la gestion des déchets et des matières dangereuses, le bilan des relations et des engagements avec la collectivité, la participation à une économie circulaire, les niveaux de dialogue et de la communication, etc.

La question se pose, êtes-vous prêt à vous qualifier et à vous démarquer ?

La gouvernance et les autres critères environnementaux (réduction GES, conformité, résiduels, ressources limitées, économie circulaire, etc.) et sociaux (santé et sécurité, compétences, égalité, équité, droits de la personne, engagement et impact local, etc.) permettent de mettre en valeur une culture d'entreprise. Les clients et les investisseurs souhaitent en apprendre davantage sur les valeurs, les opérations et la capacité de l'entreprise à participer à la transition vers une économie verte. L'entreprise sera reconnue pour sa qualité d'organisation qui informe sur son fonctionnement, ses pratiques, ses intentions, ses objectifs et ses résultats. La transparence renforce le lien de confiance avec les parties prenantes. Elle bâtit des ponts qui ouvrent de nouvelles voies de collaboration et de coopération pour faire mieux, tous ensemble.

Quelles sont les parties prenantes de la construction ?

Les parties prenantes sont les actionnaires, les dirigeants, les gestionnaires, les salariés, les sous-traitants, les fournisseurs, les clients, les gouvernements, les banques, les assureurs et les groupes d'intérêts économiques, sociaux, environnementaux et culturels, la collectivité, etc.



Discutez de la différence entre le dialogue et la communication en gestion avec vos équipes !

Le dialogue est associé à la notion de conversation et non de discussion et de débat. Le dialogue fait référence à l'écoute active, au respect mutuel et à l'humilité. Le dialogue est un moyen d'entrer en communication plutôt que d'exprimer un point de vue définitif. Dialoguer avec l'autre, c'est comprendre les réalités respectives. La communication en gestion fait référence à l'information, à la divulgation de renseignements, à la consultation et la concertation, à la collaboration et la coopération, à la codécision et à la gestion transversale du risque.

2.

Dans le but de se développer, une entreprise aujourd'hui peut-elle se permettre de ne pas intégrer la RSE avec les critères ESG ? A-t-elle les moyens de ne pas s'en occuper ?

Chaque entreprise dispose d'un niveau d'implication et d'investissement différent, alors mieux vaut mettre du temps chaque semaine ou aux deux semaines, quelques heures dans la constance que rien du tout. L'expression dit bien le petit train va loin en faisant les choses correctement. La création d'un comité de pilotage avec une représentation de gens de la direction, des gestionnaires et des employés convient bien pour démarrer. Les membres du comité de pilotage sont invités à partager un langage commun, à se doter de quelques objectifs et à identifier les bons coups à ce jour, les enjeux, les risques et les opportunités. De plus, un accompagnement externe facilite et accélère le processus. Un processus complet stratégique permet d'établir un plan d'action réaliste et novateur; ça demande un peu plus de temps, mais les résultats valent tous les efforts. Ça rapporte !

3.

Selon vous, quelles sont les étapes d'implantation des stratégies ESG dans une entreprise, plus particulièrement dans l'industrie de la construction ?

Selon Lorraine Simard, l'entreprise de la construction qui souhaite intégrer les facteurs ESG dans sa stratégie organisationnelle peut le faire selon les étapes suivantes :

1

Évaluer votre niveau et adopter une structure de gouvernance

Évaluer vos pratiques actuelles, élaborer la liste de vos parties prenantes et évaluer avec elles les enjeux, les risques, les opportunités et l'importance des facteurs ESG pour une entreprise engagée dans la voie de la durabilité. Puis, évaluer l'effet éventuel de chaque facteur ESG; catégoriser les facteurs ESG selon leur incidence et leur probabilité; légitimer les résultats et confirmer la priorisation.

2

Partager la vision avec vos parties prenantes

Planifier en amont à travers la chaîne de valeur les sources de réduction des impacts négatifs sur l'environnement et les sources d'augmentation des impacts positifs au niveau social; déterminer les objectifs ESG en lien avec votre raison d'être; évaluer votre capacité organisationnelle et vos besoins pour soutenir le déploiement des stratégies ESG.

3

Déployer les actions et intégrer les facteurs ESG dans vos opérations

Mettre en place les processus de gestion du risque et de gouvernance; établir un lien entre les facteurs ESG et la planification stratégique, arrimer au besoin, et réviser les politiques en intégrant l'ESG.

4

Élaborer un plan de collecte des données et de formation

Déployer le processus de contrôle et le processus de culture du changement par l'information, la participation, l'adhésion, la performance et la fierté de développer de nouvelles valeurs ESG et de contribuer à un changement positif pour la société.

5

Assurer le suivi de la performance

Former dans une perspective d'amélioration continue; rendre compte des progrès et reconnaître les bons coups.

6

Évaluer à toutes les étapes de l'ESG

Évaluer les besoins de dialogue et de communication de gestion auprès des parties prenantes; évaluer les besoins de rendre compte des parties prenantes afin d'adapter la communication sur la divulgation de vos progrès et de vos engagements.

Pour faciliter les étapes d'implantation des stratégies ESG dans l'entreprise, il est nécessaire d'assurer une dynamique de collaboration au sein de celle-ci, tel qu'illustré par le schéma ci-contre.

La figure met en avant le fait qu'une entreprise conformiste et compétitive a davantage de difficulté à travailler ses critères ESG comparativement à une entreprise qui a déjà un leadership collaboratif et de coopération reconnu.

De plus, le dialogue et la communication facilitent l'intégration des pratiques de la responsabilité sociétale de l'entreprise et la gestion des critères ESG.

En résumé, une entreprise performe davantage dans un univers de collaboration et de coopération. Les critères ESG donnent l'occasion de revoir son niveau de leadership corporatif. Les résultats dans les entreprises que nous accompagnons sont toujours impressionnants. L'ESG rassemble dans le bon sens! //



¹ comite21quebec.org

² iso.org/fr/iso-26000-social-responsibility.html

³ quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/developpement-durable/strategie-gouvernementale

⁴ recyc-quebec.gouv.qc.ca/communiqués-de-presse/le-gouvernement-agit-pour-reduire-lelimination-des-residus-du-secteur-de-la-construction-de-la-renovation-et-de-la-demolition

GLOSSAIRE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui tient compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle des activités de développement (*Loi sur le développement durable* adoptée par le gouvernement du Québec - article 2 de la *Loi sur le développement durable* (source : L.R.Q., chapitre D-8.1.1)).

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTE

Activité entreprise pour créer des opportunités de dialogue entre l'organisation et une ou plusieurs de ses parties prenantes, dans le but d'éclairer les décisions de l'organisation (ISO 26000).

ÉTHIQUE

L'éthique repose sur un système de valeurs qui permet de déterminer des idéaux à poursuivre, des attitudes et des comportements à adopter, des normes et des règles à fixer, et qui a pour but d'orienter, de cadrer et d'harmoniser les actions et les décisions individuelles et collectives.

GOVERNANCE

La gouvernance est le système par lequel une organisation prend des décisions et les applique en vue d'atteindre ses objectifs. La gouvernance est un facteur clé, car elle permet à une organisation d'assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et de ses activités et d'intégrer la responsabilité sociétale en son sein et dans ses relations (source : ISO 26000, 2010).

GOVERNANCE ORGANISATIONNELLE

La gouvernance organisationnelle, définie comme dimension de la coordination des organisations, est un ensemble de mécanismes formels et informels d'alignement des intérêts, qui assure le partage de pouvoir entre les parties impliquées dans l'orientation des actions, par le biais du contrôle (Centre de recherche sur les innovations sociales).

GOVERNANCE PARTENARIALE

La gouvernance partenariale se définit comme les modes de régulation mis en œuvre pour gérer les relations entre les dirigeants et les différentes parties prenantes en lien avec l'exercice du pouvoir dans le cadre d'une démarche de co-construction (Charreaux, 2011).

GESTION OU GOVERNANCE PARTICIPATIVE

La gouvernance participative présuppose la participation des parties prenantes au processus décisionnel (source : OCDE).

HUMILITÉ EN GESTION

Le dictionnaire fait référence à une opinion modeste de soi-même ou le refus de l'arrogance et en gestion, l'humilité signifie de moins penser à soi (C.S. Lewis).

LEADERSHIP PARTAGÉ

Le leadership partagé réfère à une diffusion du pouvoir à travers l'équipe et à une influence mutuelle entre les coéquipiers. Au lieu de miser sur la seule dépendance au leader formel, c'est l'interdépendance entre coéquipiers qui devient le centre d'intérêt. Le leadership partagé permet de mobiliser les forces des coéquipiers (connaissances, habiletés, expertise, attitudes, perspectives, contacts et temps disponible) et non seulement celles du leader formel (Burke et al., 2003).

PARTIE PRENANTE

Groupe ou particulier qui possède un intérêt plus ou moins direct dans la vie d'une organisation ou qui est susceptible d'être touché par des décisions prises par une organisation (source : Grand dictionnaire terminologique de l'OQLF).

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société; prend en compte les attentes des parties prenantes; respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement; est intégré dans l'organisation et mis en œuvre dans ses relations (BNQ, 2010).

TRANSPARENCE

Qualité d'une organisation qui informe sur son fonctionnement, ses pratiques, ses intentions, ses objectifs et ses résultats. La transparence renforce le lien de confiance avec les citoyens en leur permettant, entre autres, de comprendre la logique qui commande les gestes administratifs (source : Office québécois de la langue française, 2003).

© Tous droits réservés, Comité 21



LA SUITE D'OUTILS D'EXPERTS EN DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER

☎ 514.523.7380



OUTIL
LOCATIF

NOUVEAU



OUTIL
CONDO



OUTIL
TERRAIN

« La plateforme indispensable pour les promoteurs et les acheteurs de terrain du grand Montréal »

- Un portrait interactif de plus de 150 projets locatifs neufs;
- Les tendances du marché en termes de loyers, d'absorption et de typologie;
- Une analyse de la performance des projets.

- Un portrait interactif de plus de 250 projets de condo neufs;
- Les tendances du marché en termes de prix, d'absorption et de typologie;
- Une analyse de la performance des projets.

- Une vision cartographiée des ventes par secteur géographique et par usage;
- Un portrait des acheteurs les plus influents;
- Des analyses de transactions variées présentant des indices au pied carré, à l'unité et à la superficie constructible.

outillocatifmtl@groupealtus.com

outilcondomtl@groupealtus.com

outilterrainmtl@groupealtus.com

LE CONTREVENTEMENT D'UNE OSSATURE DE BOIS

Ériger une charpente durable passe par l'ajout de raidisseurs et contreventements à des endroits stratégiques sur les planchers, murs et toitures. Les charges mortes de la structure, les charges vives du mobilier et des occupants s'ajoutent aux poussées latérales du vent, aux mouvements sismiques et aux accumulations de neige et sont très exigeantes pour les charpentes. Voici quelques repères pour favoriser la rigidité structurale.



ACQ

⇒ PAUL DEMERS

Conseiller technique
ACQ Résidentiel

Planchers et toits

Le contreventement est un système qui répartit l'effet d'une charge sur l'ensemble de la structure. Il est donc essentiel pour toute la durée de vie d'un bâtiment.

1 Les entretoises sont des éléments raidisseurs pleins ou en forme de croix, alors appelées croix de St-André. Distancées d'au moins 2100 mm (6 pi 10 po) d'un rang à l'autre, elles partagent les charges sur l'ensemble des composants (CCQ : 9.23.9.3., 9.23.14.9.).

2 Les liens continus et le contreventement sont deux composantes différentes qui agissent ensemble de façon complémentaire.

- Le contreventement empêche l'effondrement du toit, plancher ou autre, par une transmission des charges réparties avec l'aide d'une disposition triangulée des membrures.

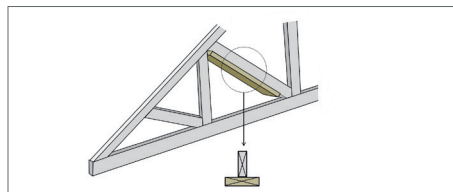
- Le lien continu relie des membrures de fermes ou poutrelles voisines. Stratégiquement placé à la mi-portée, il stabilise leur axe d'effort pour maximiser la résistance au flambage et/ou à la déformation.

3 Le pontage (platelage) : sa combinaison de panneaux ou planches grands formats disposés sur les surfaces contribue à consolider l'assemblage. Appelé aussi support de couverture ou de revêtement de sol, sa cote et son épaisseur minimale sont précisés au CCQ Ch.1, 9.23.15.5., 9.23.16.7.

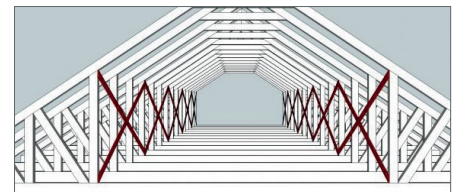
Exigences du fabricant

Si, aux plans d'atelier ou d'installation du fabricant, un lien continu y est indiqué, c'est parce que la membrure ne peut supporter à elle seule la charge qui lui sera soumise. De là le besoin de partager la charge aux pièces structurantes voisines. Par exemple, si dans une ferme, une diagonale travaillant en compression dépasse 1,83 m (6 pi) de longueur, elle devra être munie d'un contreventement (lien) continu pour en empêcher le flambage (CCQ Ch.#1, 9.23.14.11.3)).

IMPORTANT : Nous devons suivre les indications du fabricant pour le positionnement, le mode de fixation et les dimensions des raidisseurs et des liens continus à utiliser.



Contreventement en "T"



Contreventement en "X"

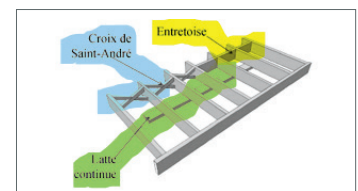
Ces pièces stratégiques dispersées sur la masse structurale sont la carte cachée de votre château...

Diaphragme

Dans une ossature légère et ajourée, l'union des plans structuraux horizontaux et verticaux forme un squelette consolidé appelé diaphragme.

Conséquences de mauvais contreventement :

- Structure déformée
- Séparation des assemblages aux jonctions
- Dommages à la finition intérieure et extérieure
- Mouvements des portes et fenêtres affectés
- Effondrement partiel ou complet du bâtiment.



**POUR TOUTES VOS QUESTIONS TECHNIQUES,
CONTACTEZ NOS EXPERTS**

acqresidential.ca

Les murs

On les contrevente pour contrer les poussées latérales éoliennes et sismiques et du même coup compléter le diaphragme structural.

Les contributeurs sont :

- Les panneaux de revêtements intérieurs, intermédiaires et extérieurs.
- Les fourrures (lattes) sur les murs intérieur et extérieur (disposition verticale exclue).
- Les entremises horizontales disposées entre les montants structuraux (cisaillement et flambage).
- Les écharpes métalliques (A) ou en bois (B) disposées à angle de 45°.
- Le chevauchement des pièces de la sablière double (C).
- Les panneaux muraux contreventés ou murs de refend (minimum 1,2 m (48 po) de long).

Les bâtiments de petites tailles, de formes régulières peuvent s'en tenir aux revêtements traditionnels en guise de contreventement puisque leur format et leur mode de fixation sont suffisamment contributeurs.

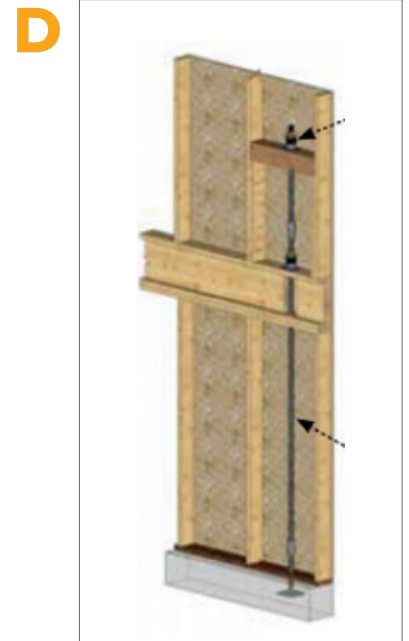
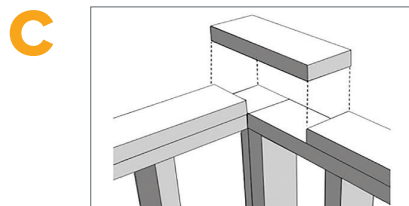
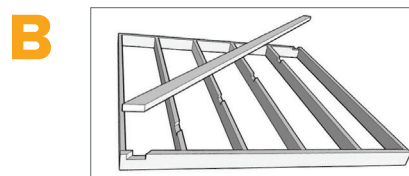
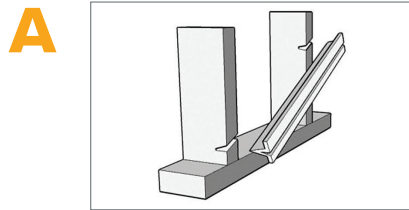
Attention aux bâtiments qui sont :

- De formes irrégulières ou en saillie.
- Érigés dans une zone propice à des vents forts, à des séismes ou poussées sismiques (Annexe C, CCQ, Ch. 1).
- En hauteur, le nombre d'étages multiplie le besoin de contreventements en raison des mouvements oscillants.

À la sous-section 9.23.13. du CCQ, Ch. 1, nous retrouvons les exigences applicables aux écharpes, aux bandes murales contreventées et aux panneaux muraux contreventés. Pour les murs de refend, voir l'article 9.20.11.3.

Les bâtiments multiétages requièrent une configuration (patron) appelée bande murale contreventée qui considère par calcul la contribution de certains matériaux appliqués de façon linéaire et continue verticalement et horizontalement dans un bâtiment.

Des murs ou sections de murs peuvent interagir et servir de panneau mural contreventé (D) ou de mur de refend (D). Leurs fonctions à l'intérieur d'une bande murale contreventée sont de contrer le glissement, le soulèvement et le renversement et ce, par l'ajout de plaques ou panneaux contreventant, des tiges et ancrages métalliques liant planchers, murs et toiture. Selon la norme CSA O86-14 *Règles de calcul des charpentes de bois*, chaque segment de mur de refend doit respecter un ratio hauteur/longueur maximal de 3,5:1 et il est préférable de l'appliquer sur la hauteur totale du bâtiment. //



FAITES CONFIANCE AUX EXPERTS EN COMPTOIR POUR VOS PROJETS COMMERCIAUX

Vaste gamme de pierres naturelles, quartz et surfaces ultra-compactes
Grande capacité de production et délais rapides
Installation minutieuse par des professionnels qualifiés
Prix compétitifs



silestone
Designed by COSETRIO

Parlez-moi de votre projet :
Lynn Villeneuve
lynn@rocartz.com
581-745-6184

ROCARTZ
rocartz.com
RBQ: 5746-4109-01

SANTÉ MENTALE: FORMER SES EMPLOYÉS, UNE STRATÉGIE GAGNANTE!

Alors que la rétention du personnel est plus que jamais un enjeu, former ses leaders à reconnaître les signes de détresse et à agir est un bon moyen de garder ses employés à long terme.



ACC

➡ SARAH LAPORTE-DESMARAIS

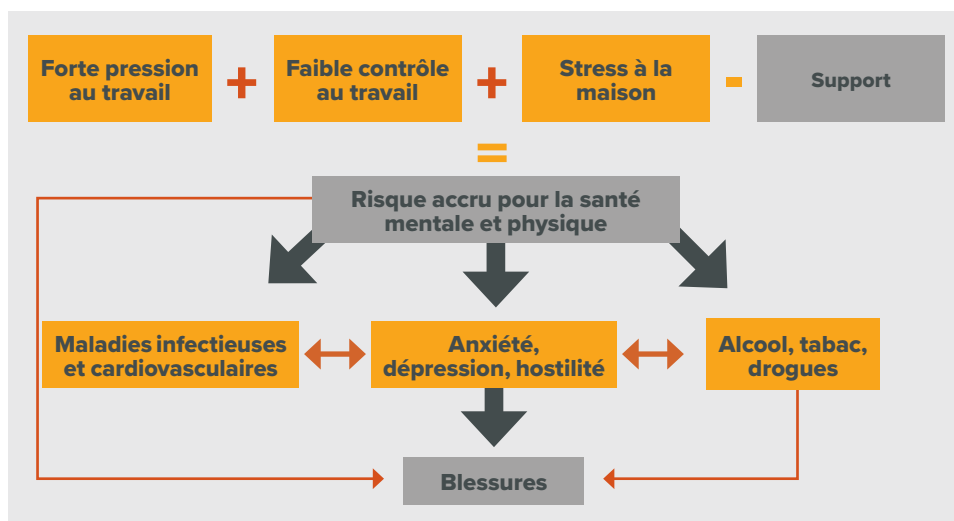
Conseillère en formation
Direction développement
et innovation

Les employeurs du secteur de la construction sont habitués à gérer les risques à la santé physique de leurs travailleurs. Ils savent reconnaître les dangers et quelles mesures de prévention mettre en place.

Or, avec la réforme modernisant la *Loi sur la santé et sécurité du travail*, les employeurs ont maintenant l'obligation d'assurer l'intégrité physique et psychique du travailleur. Ce changement reflète les conclusions des dernières études : la santé mentale est tout aussi importante que la santé physique.

Selon un article de Geneviève Cloutier publié en 2021, 68,2 % des travailleurs de la construction ont rapporté avoir souffert de stress, d'anxiété ou de dépression directement en lien avec leur travail. De plus, selon le Centre pour le contrôle et la prévention des maladies, le taux de suicide des travailleurs de la construction aux États-Unis est 65 % plus élevé que dans les autres secteurs d'emplois.

Le milieu de la construction, avec la pression des délais, est un milieu particulièrement à risque. Cependant, il est possible de balancer ces inconvénients en mettant en place du support, du respect et de la reconnaissance dans le milieu de travail.



Une mesure gagnante

L'employeur devrait tout d'abord former certains intervenants clés de son organisation, tels les superviseurs. Il est maintenant possible d'être formé pour donner les premiers soins en santé mentale. Au cours d'une telle formation, le participant apprend à reconnaître les signes de détresse et à offrir son aide sans préjugés et sans porter de jugements.

Les bénéfices de la formation aux premiers secours en santé mentale

Investir en santé mentale permet d'économiser des sommes substantielles en :

- Diminuant le taux de roulement des employés
- Diminuant les absences des employés
- Augmentant la productivité des employés
- Diminuant le risque de blessures
- Diminuant le risque de bris.

Aujourd'hui plus que jamais, l'employeur doit donner la priorité à une formation proactive et préventive sur la santé mentale au travail pour les dirigeants et les superviseurs.

- 1 La Croix-Rouge canadienne offre différentes formations en premiers secours psychologiques, tout comme l'Association canadienne pour la santé mentale.
- 2 Le gouvernement du Québec donne des informations utiles sur la santé mentale au travail. //

Sources :

Bender, A. (25 juin 2020). *Mental Health and Construction: a health and safety approach* (Webinaire). Association Canadienne de la construction. Webinaire CONnecté: COVID-19 - Canadian Construction Association (cca-acc.com).

Cloutier, G., Marchand, A. *L'influence de l'identité professionnelle sur la détresse psychologique dans les métiers spécialisés des secteurs de la construction et manufacturier au Québec*. *Can J Public Health* 112, 262-269 (2021).doi.org/10.17269/s41997-020-00372-9.



PRÉSIDENTE: Osez! C'est le mot d'ordre



Mélissa Marion, présidente
Ascenseurs Lumar

⇒ Karine Bernier-Salomon

Mélissa Marion, présidente de l'entreprise Ascenseurs LUMAR, vous dit: OSEZ! C'est ce qu'elle a fait. Elle a osé se lancer, sortir de sa zone de confort, saisir les opportunités, changer de carrière, et reprendre les rênes de la compagnie familiale.

D'abord infirmière

Comme pour plusieurs jeunes de sa génération, le parcours idéal à suivre était: secondaire 5, cégep, université. Et, c'est ce qu'elle a fait. Croyez-le ou non, en 2008, après le secondaire, Mélissa entreprend des études en soins infirmiers et obtient son baccalauréat en sciences infirmières en 2015. Tout en étudiant, elle va faire ses débuts sur le marché du travail en tant que préposée aux bénéficiaires avant de travailler comme infirmière clinicienne pendant plus de 8 ans.

Changement de perspective

En 2015, une firme spécialisée dans la gestion de relève travaille pour assurer la relève de l'entreprise familiale. Mélissa ainsi que son frère et sa sœur, passent des tests psychométriques. Résultat: elle a l'étoffe pour assurer la relève de son père en tant que présidente de l'entreprise.

La reprise des rênes

Entourée d'experts pour l'encadrer dans cette démarche, Mélissa fait ses premiers pas dans la compagnie familiale, en 2017, à titre d'adjointe administrative et apprend les rouages de l'entreprise et de l'industrie. Elle remplace son père sur tous les comités auxquels il prenait part, notamment à l'ACQ. Et, même si elle évolue dans un milieu majoritairement masculin, cela n'a jamais été un défi pour Mélissa, bien qu'étant une femme, de faire entendre sa voix et de prendre sa place.

« Contrairement à ce que peuvent penser les gens à propos du milieu de la construction, comme quoi ce serait un milieu rigide et où les gens ne sont pas ouverts, je me suis rapidement liée d'amitié avec les entrepreneurs rencontrés dans les comités d'entrepreneurs en construction de l'ACQ. On est vraiment dans une phase où les gens sont de plus en plus ouverts au changement. Je me suis toujours sentie à ma place dans ce milieu. Bien sûr, cela prend beaucoup de caractère pour pouvoir diriger une entreprise et ceci, dans tous les secteurs. Une fois que l'on prend les bonnes décisions, les gens vous respectent. » En novembre 2022, Mélissa est devenue présidente de l'entreprise.

La formation un pilier pour se renforcer

Entre 2020 et 2022, elle suit plusieurs formations, entre autres: en comptabilité, en administration et en jurisprudence (en lien avec la construction). Durant la même période, elle suit aussi les cours de licence RBQ de l'ACQ, en ligne, les soirs et

les fins de semaine. Elle obtient sa licence RBQ en 2022. Depuis mars dernier, elle a intégré le programme *Émergence* de l'École d'Entrepreneurship de Beauce pour renforcer ses compétences de leader et de dirigeante d'entreprise et atteindre son plein potentiel.

Les 5 conseils de Mélissa aux femmes et aux jeunes qui envisagent de travailler en construction ou de devenir entrepreneur en construction

- 1 **OSEZ**
les meilleures opportunités se trouvent souvent hors de votre zone de confort.
- 2 **CROYEZ EN VOUS**
lors de votre parcours, vous serez vous-même la cause de certains obstacles. Faites-vous confiance!
- 3 **N'ABANDONNEZ JAMAIS**
que vous changiez de métier, que vous démarriez une entreprise ou que vous preniez la relève d'une entreprise existante, sachez que rien ne sera facile et rien ne sera acquis. C'est en tombant qu'on apprend à mieux se relever. Tout le monde commet des erreurs, voyez les erreurs comme des opportunités d'apprendre.
- 4 **SOYEZ AU CENTRE DE VOS CHOIX**
choisissez un métier ou un employeur qui respecte vos valeurs. Ne vous oubliez jamais dans vos choix de carrières.
- 5 **DEMANDEZ DE L'AIDE LORSQUE REQUIS**
connaître ses limites et s'outiller pour s'améliorer. Allez chercher des formations supplémentaires. Osez demander de l'aide lorsque vous ne connaissez pas les réponses. Entourez-vous de gens qui sauront vous aider. //

DONNER PLUS DE VISIBILITÉ À VOTRE SITE WEB

Votre site Web est la vitrine de votre entreprise. Malheureusement, votre formulaire de contact reste sans demandes et vos statistiques de visites sont très faibles. Vous avez investi beaucoup d'efforts dans sa création, mais avez probablement négligé la visibilité de votre site. Voici quelques conseils pour essayer d'y remédier.



Photographies Commercial

STÉPHANE EUGÉNIE

Webmestre principal
Direction administration et finances

Avoir un blog ou une section Nouvelles sur votre site

Vous devez montrer à vos visiteurs que vous êtes un expert dans votre domaine. Écrivez des petits articles au moins une fois par mois pour inciter les visiteurs à revenir vous rendre visite et surtout pour prouver à Google ou Bing que votre site est vivant et pertinent afin qu'ils fassent remonter vos pages dans les résultats de recherche des internautes.

S'assurer d'un bon référencement naturel dans les moteurs de recherche

Il existe des stratégies de contenu pour optimiser votre visibilité auprès des moteurs (SEO) en créant des structures de pages et du contenu bien bâtis (titres H1 avec des mots clés, titres H2, textes en gras, etc.), en optimisant les balises Titre et Description de chaque page (si vous utilisez Wordpress, un plug-in comme Yoast vous sera fort utile), en améliorant la vitesse de chargement de vos pages, etc.

Une partie très payante, mais souvent négligée est le référencement local via *Google Profil d'entreprise* qui permet entre autres de vous afficher sur *Google Maps*.

Si cela n'est pas déjà fait, je vous conseille de remplir votre fiche d'entreprise le plus rapidement possible. *Bing* propose l'équivalent via son outil *Bing Places for business*.



Plus vous avez de pages sur votre site dont le contenu est pertinent pour les moteurs, plus ceux-ci vont vous positionner dans les premières pages de résultats de recherche.

Utiliser le référencement payant (Google Ads, Publicité Facebook)

Le principe est de payer une publicité pour se positionner sur un mot clé dans les résultats des moteurs de recherche ou des médias sociaux. Les publicités au travers de Google ou Facebook drainent très rapidement du trafic sur votre site puisqu'elles vous permettent de cibler très précisément votre clientèle cible,

mais attention, il faut bien rédiger vos annonces et le coût financier peut monter très rapidement. Cette stratégie est à privilégier pour des campagnes de promotion ponctuelles.

Être présent sur les médias sociaux

Dans une stratégie de visibilité Web, les médias sociaux ont pris une place très importante, car ils vous permettent de bâtir ou de rejoindre une communauté qui partage les mêmes intérêts que votre entreprise. Il faudra donc bien choisir les médias sociaux que vous allez utiliser et vous assurer d'alimenter fréquemment votre contenu en faisant pointer des liens vers votre site Web. Généralement, Facebook, Instagram et Youtube sont les plateformes sur lesquelles miser.

Mesurer les résultats de vos efforts

Évidemment, il faut évaluer si ce que vous faites améliore votre visibilité. Pour cela, mettez en place sur votre site des outils de mesure comme *Google Analytics* ou *Matomo*.



Ces quelques conseils devraient vous aider à améliorer votre visibilité sur le Web, mais attention, ceci peut devenir un travail à temps plein et vous détourner d'autres objectifs d'affaires. Même si cela a un coût, il est parfois préférable de se faire accompagner par une agence de stratégie marketing et de contenu numérique. //

Autorisation de contracter

Vous souhaitez soumissionner sur des contrats
ou des sous-contrats publics ?
Une autorisation de contracter est obligatoire*.

Faites votre démarche dès maintenant
et assurez-vous d'avoir tous les documents requis.

Pour plus de détails :
amp.quebec/autorisation-de-contracter

*Selon les seuils applicables.



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
PUBLICS

TRANSPARENCE
ÉQUITÉ
SAINE CONCURRENCE

Faites partie de l'équation.

Réduisez les émissions de gaz à effet
de serre (GES) de vos immeubles :

- En optimisant vos installations et en consommant moins d'énergie, grâce à nos programmes d'efficacité énergétique;
- En optant pour le gaz naturel renouvelable, une énergie produite à partir de résidus organiques.

Nos conseillers peuvent vous accompagner
dans vos démarches. Contactez-les à
datech@energir.com

energir

penser
l'énergie
autrement



NOUVEAUX PRODUITS



Pavage hybride d'ARDOBEC



- // Produit des plus écologiques parce que naturel : il demande peu d'énergie de transformation.
- // Grande résistance à l'usure et ne s'effrite pas.
- // Résiste aux intempéries, au gel, au calcium et aux pluies acides, ne se décolore pas et est inaltérable sous l'effet du soleil et des rayons UV.
- // Facile d'entretien, pour l'extérieur aucun scellant requis.
- // Les fines rainures naturelles lui donne des propriétés antidérapantes.

ardobec.com

Système de robinet et de sèche-main XLERATORSync® d'Excel Dryer

- // Doté d'un fonctionnement sans contact et éliminant le besoin de serviettes en papier.
- // Séchoir comprenant un système de filtration HEPA qui élimine les virus et les bactéries potentiellement présents.
- // Vitesse et contrôle de la chaleur réglables.
- // Utilise 80 % moins d'énergie que les sèche-mains conventionnels.
- // Aide à se qualifier pour plusieurs crédits LEED®.

exceldryer.com



Dalles de patio Industria Flora de Techno-Bloc



- // Dalles d'inspiration méditerranéenne ornées de motifs floraux texturés sur la surface.
- // Disponibles en beige crème ou en nickel grisé et comprennent six motifs différents.
- // Motifs vendus séparément sur une (1) palette.
- // Dimensions : hauteur: 2 3/8 po (60 mm), 23 5/8 x 23 5/8 po (600 x 600 mm).
- // Application : sentier, patio et terrasse, contour de piscine.

techno-bloc.com

GARANTIE DES ACOMPTE

Accédez à **100 % de vos acomptes** dès la mise en marché de votre projet.



RÉSIDENTIEL

GARANTIE



RÉSIDENTIEL

- Qualité -
CONDO

Wellington sur le bassin

La garantie des acomptes vous permet de percevoir des acomptes, de les utiliser tout en vous conformant aux obligations de la loi sur la copropriété.

- ✓ Garantie sur mesure sans limite de protection par unité
- ✓ Ne nécessite aucun dépôt en fidéicommis sur les unités privatives
- ✓ Aucune garantie supplémentaire demandée
- ✓ Sans utilisation anticipée de votre financement
- ✓ Complémentaire à la garantie de construction
- ✓ Meilleur rapport qualité-prix sur le marché!

« Avec cette garantie, vous conservez le plein contrôle de vos acomptes et ce, sans l'intervention d'un tiers dans la gestion de vos opérations! »

1 800 956-7526
residentiel@acq.org
acqresidentiel.ca

Garantir la qualité!

ÊTRE À LA HAUTEUR

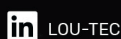
NOUS ÉLEVONS LES STANDARDS POUR VOUS

Avec la **plus grande flotte d'équipements** d'élévation au Québec, nous avons tout ce qu'il vous faut pour réaliser vos projets.

- Des outils et équipements récents et performants
- Des livraisons et services rapides
- Maintenant **présent dans la région du Saguenay**



Contactez nos experts dès maintenant!
LOU-TEC.COM | 1 866 774-4188



Experts en location
LOU-TEC